



HAL
open science

Un projet pilote de Sécurité sociale de l'alimentation en Belgique : quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA ?

Francesca Monteverdi

► To cite this version:

Francesca Monteverdi. Un projet pilote de Sécurité sociale de l'alimentation en Belgique : quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA ?. Science politique. 2022. dumas-04037085

HAL Id: dumas-04037085

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04037085>

Submitted on 20 Mar 2023

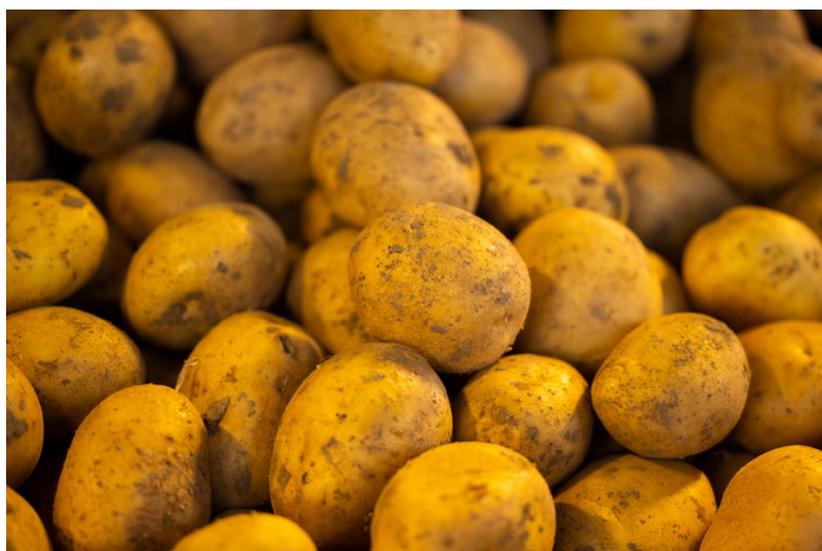
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de Mission Professionnelle

présenté pour l'obtention du diplôme de Mastère Spécialisé® Innovations et politiques pour une alimentation durable

Un projet pilote de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique : quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA



par Francesca Monteverdi

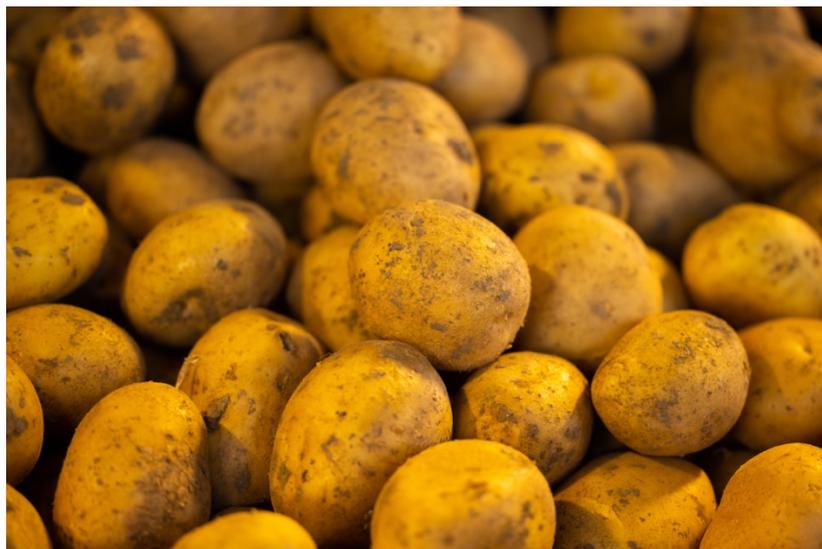
Année de soutenance : 2022

Organisme d'accueil : FIAN Belgium

Mémoire de Mission Professionnelle

présenté pour l'obtention du diplôme de Mastère Spécialisé® Innovations et politiques pour une alimentation durable

Un projet pilote de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique : quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA



par Francesca Monteverdi

Année de soutenance : 2022

**Mémoire préparé sous la direction de :
Nicolas Bricas**

Organisme d'accueil : FIAN Belgium

Présenté le : 07/10/2022

devant le jury :

Maître de stage : Jonathan Peuch

Damien Conaré

Pauline Scherer

Résumé

Comment accompagner la transition des systèmes alimentaires et au même temps rendre l'alimentation accessible à tous ? la Sécurité Sociale de l'Alimentation SSA propose une solution : créer une nouvelle branche de la sécurité sociale dédiée à l'alimentation. La réflexion sur la SSA en Belgique regroupe différents acteurs du milieu associatif, politique et institutionnel. Cette étude vise à accompagner les acteurs belges dans la réflexion autour des expérimentations de SSA.

Quels éléments prendre en compte pour monter un projet pilote de SSA ? Il s'agit d'abord de comprendre le débat belge autour de la SSA : les intérêts et les positionnements des acteurs. Pour ce faire, nous avons interrogé une série d'acteurs qui représentent les principales visions au sein du groupe. Ensuite, à partir des projets existants, des moyens d'implémentation et des points d'attention ont été identifiés afin de construire une grille de lecture. Enfin, nous avons utilisé cette grille pour interroger les acteurs sur les possibles déclinaisons de la SSA.

Les formes que pourraient prendre les projets pilotes de la SSA en Belgique dépendent des intérêts des acteurs mais aussi des limites externes. Pour des questions techniques liées à l'offre alimentaire, à l'acceptation du public et au cadre juridique, un projet pilote de SSA qui essaie de tester toutes les dimensions, devrait rester contraint à un nombre limité des bénéficiaires. Au détriment de l'universalité d'accès au dispositif. Ainsi, si on augmente le nombre des bénéficiaires, la réponse transformatrice de la SSA diminue. Pour garantir une offre à tout le monde, la transition du système alimentaire devrait être pensée sur le long terme.

Mots clés

Sécurité Sociale de l'Alimentation, sécurité sociale, accès à l'alimentation, circuits courts, transition du système alimentaire, droit à l'alimentation, innovation sociale

Abstract

Title: Extending Belgian social security to food: what elements should be taken into account to set up a pilot project?

How to facilitate the transition to a sustainable food system while making food accessible to all? The Food Social Security (Sécurité Sociale de l'Alimentation SSA in French) gives a solution: to create a new branch of the social security system dedicated to food. The debate on the SSA in Belgium brings together various actors from the associative, political and institutional spheres. This study aims to support Belgian actors in their thinking about SSA experimentations.

What elements should we consider to set up a SSA pilot project in Belgium? The objective of this study was to understand the Belgian debate on the SSA: the interests and positions of the actors involved in the discussion. In order to do this, we interviewed a series of actors who represent the main visions in the debate. From the experience of existing SSA pilot projects, we identified possible ways of implementation in order to build a reading grid. Finally, we used this grid to question the actors on the possible ways to conceive a pilot project.

The shapes that the SSA pilot projects could take in Belgium depend both on the interests of the actors and on external factors. For reasons related to the food supply, public acceptance and the legal framework, a pilot project that tries to test all the SSA dimensions should remain limited to a small number of beneficiaries. Therefore, if the number of beneficiaries increases, the transformative response of the SSA decreases. In order to guarantee the right to food to everyone, the transition of the food system should happen slowly over the time.

Key words

Social Security for Food, social Security, access to food, local food system, transition of the food system, right to food, social innovation

Remerciements

Je remercie mon maitre de stage, Jonathan Peuch, chargé de recherche et plaidoyer chez FIAN Belgium. Son aide et ses conseils ont été précieuses pour accompagner la réflexion qui a conduit à la finalisation de ce mémoire. Je tiens également à remercier toute l'équipe de FIAN pour leur accueil et la bienveillance, grâce à laquelle il a été possible de découvrir le monde des ONG bruxelloises. Je remercie aussi les participants aux groupes de travail sur la SSA pour leur disponibilité à partager leurs témoignages et réflexions tourbillonnaires avec moi.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon directeur de mémoire Nicolas Bricas pour m'avoir encadrée, orientée et conseillée dans la réalisation de ce mémoire. Je remercie également l'équipe pédagogique du Mastère spécialisé IPAD, pour la qualité de la formation que j'ai suivie cette année et leur accompagnement. Je profite de cette occasion pour remercier les étudiants du Mastère avec qui j'ai partagé cette année, pour leur soutien. Les échanges pendant l'année IPAD et dans les derniers mois de mission professionnelle ont été très enrichissants.

Je tiens enfin à remercier toutes autres personnes ayant contribué à cette étude. En particulier Riccardo pour son soutien au quotidien, mes parents et mes grands-parents pour leurs encouragements, même à distance.

Table des matières

Résumé	i
Abstract.....	ii
Remerciements.....	iii
Table des matières.....	iv
Figures et tableaux.....	v
Introduction	1
1. Une réflexion belge au tour de la Sécurité Sociale de l’Alimentation.....	3
1.1 <i>Le contexte en Belgique</i>	3
1.2 <i>Le mouvement SSA en Belgique</i>	3
1.3 <i>La problématisation</i>	5
1.4 <i>Méthodologie</i>	6
2. Les acteurs Belges engagés sur le chemin de la SSA.....	9
2.1 <i>Les acteurs de l’action sociale : transformer ou sortir de l’aide alimentaire ?</i>	9
2.2 <i>Des enjeux de durabilité et de transformation du système alimentaire</i>	10
2.3 <i>Les universalistes, une autre vision de santé</i>	13
2.4 <i>Les portes d’entrée</i>	15
2.5 <i>Des stratégies différentes</i>	16
3. Des initiatives inspirées par la SSA.....	19
3.1 <i>L’intégration des valeurs SSA dans des initiatives déjà en place</i>	19
3.2 <i>Envie de fédérer des acteurs ou de tester le principe de la SSA</i>	24
3.3 <i>Une grille d’analyse commune</i>	28
4. Une discussion sur les piliers	30
4.1 <i>Les points de controverse</i>	30
4.2 <i>Les limites des projets pilotes</i>	40
4.3 <i>Quelle forme de projet pilote en Belgique</i>	43
Conclusion	47
Références bibliographiques	49
Table des Annexes	51
Annexe A : Liste des acteurs et des réunions	52
Annexe B : Grille d’entretien des acteurs	53
Annexe C : Résumé des entretiens	54

Figures et tableaux

Figure 1 Cartographie des acteurs par porte d'entrée	16
Figure 2 Cartographie des acteurs par qualité de la relation et contribution	17
Figure 3 Grille de lecture des projets pilotes SSA	29
Figure 4 Les avantages et désavantages des moyens d'implémentation	37
Figure 5 Les éléments clés pour la conception des projets pilotes SSA.....	45

Sigles et acronymes

AIA : Agroecology in action

AMAP : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

CCAS : centre communal d'action sociale

CPA : Conseil de politique alimentaire

CPAS : Centre public d'action sociale

FIAN: Foodfirst information action network

FDSS : Fédération des services sociaux

GASAP : Réseau des groupes d'achat solidaires de l'agriculture paysanne

RATAV : Réseau aliment-terre de l'arrondissement de Verviers

RDC : Rencontres de continents

RWLP : Réseau wallon de lutte contre la pauvreté

SSA : Sécurité sociale de l'alimentation

Introduction

Depuis quelques années se diffuse en Belgique, comme en France, le débat autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). On assiste à une multiplication des conférences, des séances d'information et de groupes de travail qui réunissent des acteurs, issus majoritairement du milieu associatif, pour s'interroger sur la manière de décliner ce concept sur le territoire belge. Mais qu'est-ce que c'est la Sécurité Sociale de l'Alimentation et pourquoi cette idée est devenue si populaire au point de réunir autour de la table des acteurs qui ne se parlaient pas auparavant ?

Le projet vise à répondre à différents enjeux :

- Un enjeu agricole : une politique agricole commune (PAC) européenne fondée sur un paiement de base par hectare qui pousse à l'agrandissement des exploitations et à la surproduction. La PAC incite à développer des modèles agricoles intensives et riches en intrants « minéraux », au détriment d'une agriculture paysanne et durable ;
- Des enjeux sociaux : d'une part, des agriculteurs toujours plus pauvres à cause des règles de marché qui concentrent la richesse entre les mains d'un petit nombre d'acteurs de la filière (les distributeurs et les intermédiaires au sens large), au détriment d'une juste rémunération du travail agricole. D'autre part, une politique d'aide alimentaire qui valorise et légitimise la surproduction générée par le modèle agro-alimentaire dominant et qui ne répond pas de manière adéquate aux besoins alimentaires des plus démunis. Les invendus deviennent une nourriture imposée à un public précaire privé de l'accès et de la possibilité de choisir une alimentation saine et durable ;
- Un enjeu de transformation des systèmes alimentaires : une dualisation de l'agriculture avec des alternatives de niche qui restent inaccessibles à une grande partie de la population, au point de devenir un complément à l'offre alimentaire conventionnelle sans avoir un potentiel de transformation sur le système.

L'objectif de la SSA est de proposer une réponse systémique à ces enjeux en s'appuyant sur le droit à l'alimentation, reconnu dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et rendu contraignant pour les états signataires avec le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966. Selon la définition de l'ancien Rapporteur Spécial pour le droit à l'alimentation des Nations Unies, Olivier De Schutter, le droit à l'alimentation touche différentes dimensions. Il s'agit de donner à chacun la possibilité de se nourrir en garantissant la disponibilité, l'accès économique et physique et l'adéquation de l'alimentation aux besoins et désirs de la population, soit nutritionnels que culturels (Peuch, 2021).

Ce projet vise à réduire les inégalités dans l'accès à l'alimentation et en même temps à promouvoir une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et des travailleurs. Pour ce faire, le collectif français Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation s'inspire du processus de création du système national de protection sociale mis en place en France en 1945 : la sécurité sociale. L'idée est de mettre à disposition un budget mensuel de 150€ à tous les citoyens et citoyennes pour acheter des produits conventionnés sur la base d'un processus démocratique. Le projet se base sur trois principes fondamentaux :

- L'universalité : la reconnaissance universelle du droit à l'alimentation, inscrite dans la constitution afin de garantir une couverture totale de la population ;
- La mise en place d'un mécanisme de cotisation sociale proportionnelle aux revenus ;
- Le conventionnement : la sélection de certains produits à conventionner par des citoyens et citoyennes à travers la constitution des instances de gouvernance démocratiques.

L'objectif de la mission de stage est d'accompagner les acteurs engagés dans les groupes de travail sur la SSA en Belgique dans la réflexion sur les possibles voies d'expérimentations de la SSA. Le but est d'identifier quelles formes pourraient prendre des éventuels projets pilotes en Belgique. Sur la base des intérêts exprimés par les acteurs qui participent aux groupes de discussion SSA et des retours d'expérience des porteurs de projets français et belges, quels éléments à prendre en compte pour monter un projet pilote de SSA en Belgique ?

Pour répondre à cette question, nous avons utilisé la théorie de l'acteur réseau. Dans un premier temps, nous avons analysé les points d'entrée, les intérêts et les positionnements des différents membres du groupe de discussion concernant la SSA. Ensuite, à partir des initiatives pilotes, nous avons identifié des moyens de décliner la SSA à petite échelle. Enfin, les acteurs ont été interrogés sur les différents piliers de la SSA afin de comprendre quel type d'expérimentation tester et d'identifier les éléments clés à prendre en considération.

1. Une réflexion belge au tour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

En 2019, plusieurs organisations françaises provenant du monde agricole, de la recherche et du social s'associent au sein du collectif « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation ». Cette idée a vite franchi les frontières françaises pour entrer dans le débat de la société civile en Belgique également.

1.1 Le contexte en Belgique

Les données sur la précarité alimentaire en Belgique sont alarmantes. Selon la Fédération des Services Sociaux (FDSS), une structure qui regroupe les acteurs de l'aide alimentaire de la Belgique francophone, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire est estimé à 600 000 en Wallonie en 2022, dont 70 000 à Bruxelles. Ce nombre est en forte augmentation surtout sur la capitale, où la FDSS estime une hausse de 30% de la fréquentation des services d'aide alimentaire par rapport à 2019 (Fédération des Services Sociaux FDSS, 2022). Dans la région de Bruxelles, on estime aussi qu'un tiers des habitants vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (Région de Bruxelles-capitale, 2022).

La malnutrition en Belgique n'est pas seulement liée à une question d'accès à l'alimentation, il y a aussi des gros problèmes nutritionnels et de santé. Même si c'est compliqué d'estimer la corrélation entre « malbouffe » et l'augmentation des maladies cardio-vasculaire, l'alimentation est considérée comme la deuxième cause de mortalité après le tabac. Selon une étude de l'OCDE sur l'état de santé dans l'Union Européenne, 11% des décès en Belgique sont directement liés à la nutrition, contre 17% pour le tabagisme (Peuch, 2022). En Belgique, on estime que seulement 12% de la population suit les recommandations en matière de consommation de fruits et légumes et la moitié de la population (49,3%) est en surpoids ou obèse en 2019 (Sciensano, 2018).

A ce constat, il faut ajouter les difficultés d'une agriculture paysanne belge qui doit combattre contre une pression foncière croissante, un prix de la terre en augmentation et une baisse drastique de la demande de produits biologiques et locaux. Les ventes de produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts ont explosées pendant le confinement, mais depuis la reprise et, plus récemment, face à l'inflation, le chiffre d'affaires est en diminution de 30% en 2022. (Biowallonie, 2022).

1.2 Le mouvement SSA en Belgique

Depuis mai 2021, sur l'initiative de FoodFirst Information and Action Network (FIAN), ONG internationale qui s'occupe du droit à l'alimentation, des groupes de réflexion, composés par des associations de la société civile, s'interrogent sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation comme possible solution à tous ces problèmes.

FIAN est la première organisation internationale qui consacre son travail à la lutte pour le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition pour tous et toutes. Fondée en 1986 à Heidelberg, en Allemagne, FIAN est aujourd'hui un réseau composé de sections nationales et possède des membres actifs dans cinquante pays.

La section belge de FIAN, initialement focalisée sur les problématiques au Sud, intervient désormais à l'échelle du territoire belge pour défendre les droits paysans dans une optique de souveraineté alimentaire et pour faire appliquer le droit à l'alimentation. Les activités de FIAN en Belgique sont principalement liées au plaidoyer, à la recherche et à la mobilisation citoyenne.

Les premières pierres du projet SSA en Belgique commencent à être posées en mai 2021. Suite à des discussions préliminaires, notamment lors d'un forum « Pauvreté et durabilité fin 2020, le chargé de recherche et de plaidoyer de FIAN, compétent sur les aspects sociaux et nutritionnels du droit à l'alimentation, rencontre un groupe de médecins intéressés pour monter un projet pilote de SSA dans une maison médicale à Bruxelles. Les rencontres, en principe en petits groupes, se sont vite élargies à un réseau composé d'une centaine de personnes intéressées par le projet. De nombreuses séances d'informations ont été organisées auprès de différents types de publics. Plus récemment, de nouveaux acteurs hors de Bruxelles ont commencé à parler de SSA et développent leur propre récit (Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, 2022) pour sensibiliser leurs membres. Des initiatives locales commencent aussi à inscrire leur projet dans les principes de la SSA.

Aujourd'hui FIAN coordonne les activités du mouvement SSA en Belgique et mobilise un réseau d'acteurs autour d'une stratégie de plaidoyer qui se décline à trois échelles d'action :

- **Un plaidoyer au niveau fédéral** pour l'intégration du droit à l'alimentation et du concept de SSA dans le discours et dans les programmes politiques belges en vue des prochaines élections fédérales en 2024. Le travail de plaidoyer se structure autour de la création d'une vision commune qui servira de base pour élaborer le plaidoyer afin de revendiquer le type de SSA souhaité au niveau fédéral ou régional. Ce travail est accompagné par une étude de faisabilité réalisée par la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles sur les principes de la sécurité sociale belge et le cadre juridique qui pourrait permettre la création d'une cotisation SSA à échelle nationale ou régionale ;
- **Une analyse de projets concrets** et des initiatives de la société civile sous l'angle des piliers de la SSA. Il s'agit des petites structures, par exemple des coopératives, qui essaient de mettre en place des systèmes des prix différenciés ou des mécanismes de solidarité, ou encore d'initiatives d'aide alimentaire qui essaient d'intégrer des critères de qualité et durabilité dans leur offre alimentaire ;
- **La création d'outils d'éducation permanente** qui puissent être utilisés pour sensibiliser le grand public au thème de la sécurité sociale de l'alimentation et

expliquer ses principes fondamentaux.

Les participants au groupe de réflexion sur la SSA viennent de réalités différentes : des ONG engagées dans la transition agroécologique et dans l'éducation populaire, des associations de lutte contre la pauvreté et de l'aide sociale, des initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine, des mutuelles, des maisons médicales et bien d'autres. Tous ces acteurs ont des objectifs et des intérêts différents dans la réflexion autour de la SSA mais aussi des capacités et des ressources diverses. Certains acteurs sont principalement intéressés par des aspects de plaidoyer et sont à la recherche d'une réponse politique qui puisse orienter la consommation ou encore supprimer l'aide alimentaire. D'autres acteurs sont plus intéressés par le développement d'instruments concrets pour améliorer en qualité et rendre accessible l'offre alimentaire de leurs initiatives. Outre la recherche de synergies et de partenariats, ces acteurs questionnent la possibilité d'expérimenter la SSA en Belgique pour nourrir et affiner le plaidoyer. Chacun adopte sa propre stratégie et voit dans la SSA une réponse à une ou plusieurs problématiques. Les résultats des discussions et la capacité d'aboutir à un compromis dépend d'un côté de la capacité de persuasion du porte-parole mais aussi de la volonté de certains acteurs de lâcher-prise par rapport à certains objectifs. En tout cas, la forme que la SSA pourrait prendre en Belgique repose autant sur le contexte et sur les spécificités du territoire que sur les jeux d'intérêts et les stratégies des acteurs intéressés par le sujet.

Quel type d'expérimentation mettre en œuvre ? Quel pilier de la SSA est-il pertinent de tester ? Dans quelle mesure, les acteurs seraient intéressés pour travailler en réseau afin d'expérimenter la SSA et aller au-delà des intérêts particuliers ?

1.3 La problématisation

La nouvelle stratégie alimentaire de la région de Bruxelles « Good Food 2.0 » qui couvre la période 2022 – 2030 fait de l'accès à l'alimentation saine, durable et de qualité un de ses axes stratégiques. Parmi les initiatives soutenues, la Sécurité Sociale de l'Alimentation est prise en considération :

« Soutenir l'exploration de réflexions innovantes telle que la sécurité sociale de l'alimentation, et veiller à ce que chaque nouvelle initiative dans le cadre de la Stratégie s'accompagne d'une réflexion ex ante et d'une évaluation ex post sur ses conséquences sociales et son caractère inclusif (ou exclusif). » (Région de Bruxelles-capitale, 2022)

La stratégie alimentaire en construction de la Région Wallonie « Manger Demain » considère aussi la SSA dans les possibles solutions à prendre en compte pour la construction de sa politique. Lors de l'évènement "La relocalisation en temps de crises » organisé le 2 Juin 2022 par la cellule Manger Demain, organisme en charge de construire la stratégie alimentaire de

la Région, plusieurs séances ont été organisées pour développer la réflexion autour des solutions aux principales défis liés à l'accès à l'alimentation et à la promotion d'une agriculture durable sur le territoire. Lors de cet événement une séance entière était dédiée à la SSA (Manger Demain, 2022).

D'un côté des acteurs du terrain qui commencent à construire une vision commune de Sécurité Sociale de l'Alimentation et à réfléchir sur comment l'expérimenter. De l'autre côté des acteurs institutionnels qui regardent avec un certain intérêt cette nouvelle proposition.

La problématique identifiée est :

Quels éléments prendre en compte pour monter un projet pilote de SSA en Belgique ?

Pour répondre à la demande les hypothèses suivantes ont été formulées :

- Les acteurs considèrent que la SSA pourrait apporter une réponse à des enjeux perçus et ils ont un intérêt à participer à un projet pilote de SSA ;
- La mise en place d'un projet pilote comporte l'adaptation du modèle théorique au territoire et aux intérêts des différents acteurs et par conséquent le redimensionnement des piliers de la SSA ;
- Les acteurs sont prêts à renoncer à certains objectifs pour expérimenter de la SSA.

Cette étude ne vise pas l'exhaustivité mais entend accompagner les acteurs dans leur réflexion autour d'une possible expérimentation de la SSA. Il s'agit en premier lieu de cartographier les acteurs par « portes d'entrée »¹ dans la réflexion autour de la SSA et de comprendre les enjeux auxquels la SSA pourrait répondre. Ensuite, à partir des initiatives qui s'inscrivent dans la logique SSA déjà en cours en France et en Belgique, il s'agit d'interroger les mêmes acteurs sur les possibles typologies de projets pilotes et les éventuels facteurs de risque. Sur la base des entretiens avec les acteurs et des recherches sur les façons de décliner la SSA à petite échelle, des éléments clés pour la mise en place des projets pilotes ont été identifiés.

1.4 Méthodologie

La théorie de l'acteur réseau considère le processus d'innovation non plus comme un processus linéaire composé d'étapes clairement définies mais comme le résultat des interactions entre différents « actants ». Ces acteurs peuvent être des humains et des objets, comme par exemple une loi ou une technologie (Akrich et al., 2002). Le processus est décrit comme un parcours tourbillonnaire au cours duquel les actants et les porte-paroles de

¹ La notion de porte d'entrée est utilisée dans cette étude pour définir la vision principale, la motivation initiale de l'acteur à prendre part au débat. La porte d'entrée est utilisée pour cartographier les acteurs par rapport aux piliers de la SSA auxquels leur vision correspond.

l'innovation interagissent et adaptent l'innovation à la recherche d'un compromis le plus large possible. Dans la phase initiale de cette théorie, la problématisation, il s'agit de mettre en évidence les controverses des acteurs, à savoir : les arguments mis en avant par les groupes concernés, leurs intérêts et objectifs par rapport à une problématique ou une innovation sociale. Les controverses et les compromis servent pour reconstruire la dynamique du réseau et suivre l'évolution de l'innovation (Missonier, 2008).

La cartographie des controverses est un outil pédagogique développé par Bruno Latour dans le cadre de ses enseignements à l'École des mines de Paris et puis reprise par Sciences Po Paris avec le projet Forecast (Seurat et Tari, 2021). Cette méthodologie, inspirée par la théorie de l'acteur réseau, est utilisée pour analyser les débats de la société contemporaine caractérisés par des visions divergentes portées par des groupes d'acteurs qui possèdent des connaissances scientifiques ou techniques non stabilisées (Méadel, 2015). Cette méthodologie a servi de base à la construction des entretiens et à la cartographie des acteurs par porte d'entrée. Elle permet d'identifier les divergences et les convergences d'intérêts au sein du groupe de réflexion SSA.

Les données recueillies pour alimenter ce mémoire sont principalement des sources de première main, obtenus grâce aux échanges avec les personnes du groupe de travail sur la SSA et les porteurs de projets. Elles ont été complétées par des analyses scientifiques ou de la littérature grise. La collecte des données qui alimentent l'essentiel du présent mémoire a été organisée de deux manières.

Premièrement, l'observation des huit réunions du groupe de travail, entre mai et septembre 2022, a permis d'enregistrer les prises de position lors des discussions des acteurs (Annexe A). Pour comprendre les intérêts et les objectifs différents, les acteurs du groupe de réflexion ont été interrogés explicitement pendant une séance collective sur leur vision de la SSA et sur le futur du réseau (réunion plénière du 15 Juin 2022, 17 participants). L'idée était d'identifier les principales motivations qui poussent les acteurs à participer et construire une pré-typologie des profils d'acteurs à interroger.

Deuxièmement, des entretiens semi-directifs ont été menés avec des acteurs qui nous sont apparus comme utilisant des « portes d'entrée » spécifiques. Ces entretiens duraient en général 1h30, en présentiel dans six cas sur huit (Annexe A). La grille d'entretien utilisée, ainsi que des résumés des entretiens sont disponibles (Annexe B et C). Les personnes qui représentent les différentes visions autour de la table ont été sélectionnées : des acteurs de l'action sociale, des acteurs des circuits courts, une mutuelle, un représentant des maisons médicales et une structure d'éducation populaire. Les autres organisations qui participent aux groupes de réflexion, mais de manière moins active, ont été classifiées sur la base de leur nature et de leurs missions principales et associées à une ou à l'autre typologie.

La cartographie des controverses est complétée par la cartographie des acteurs sur la base de la qualité de relation avec le groupe et la possible contribution au projet, en utilisant la matrice de l'environnement partenarial de la méthodologie de suivi et d'évaluation d'impact des projets alimentaires Syalinnov (Fondation Daniel & Nina Carasso, 2019).

Sur la base des entretiens avec les personnes ressources en France et du retour d'expériences du groupe d'analyse des projets concrets, les projets pilotes ont été analysés, selon les différents critères : porteur du projet, bénéficiaires ; type de cotisation ; gouvernance, dimensions de la durabilité. Deux entretiens semi-directifs à distance ont été réalisés respectivement avec les porteurs de projets Soli'doume et Territoires à VivreS. Pour ce faire, la grille d'entretien a été légèrement modifiée pour se concentrer sur les aspects plus techniques liés à la mise en œuvre de la SSA. L'objectif est d'identifier les différentes pratiques d'implémentation des principes de la SSA afin de développer des typologies ou des types d'actions.

Sur la base de ces typologies, les acteurs ont été aussi interrogés par rapport aux différents piliers de la SSA afin d'appréhender, la manière dont une possible déclinaison de la SSA pourrait être envisagée au niveau de projet pilote. Ce travail a permis d'identifier les avantages et les potentiels risques des différents moyens de mise en œuvre du concept, ainsi que les éléments à prendre en compte pour monter un projet pilote.

2. Les acteurs Belges engagés sur le chemin de la SSA

La réflexion sur la SSA a suscité l'attention de certaines associations et militants belges engagés dans la lutte contre la précarité, dans le soutien d'une agriculture paysanne et dans la promotion d'une certaine vision de la santé, qui prend en compte l'individu dans la globalité de ses besoins. Ces acteurs sentent d'un côté le besoin de proposer des réponses urgentes face à la multiplicité des enjeux sociaux et environnementaux. D'autre côté, ces mêmes acteurs appellent à construire une réflexion plus large autour du rôle de l'action publique dans l'implémentation de droits sociaux.

2.1 Les acteurs de l'action sociale : transformer ou sortir de l'aide alimentaire ?

Différents acteurs de la sphère de l'action sociale s'intéressent à la Sécurité Sociale de l'Alimentation face à l'augmentation de la pauvreté et du nombre des recours à l'aide alimentaire. La SSA pourrait garantir l'accès et le droit à une alimentation saine et de qualité aux plus démunis grâce à un mécanisme de cotisation solidaire et à la redistribution de la richesse.

La Fédération des services sociaux (FDSS) regroupe les services sociaux associatifs en Wallonie et à Bruxelles qui travaillent dans les domaines du droit à l'alimentation, de l'eau et de l'énergie. La FDSS suit le travail de la concertation de l'aide alimentaire et soutient les acteurs sociaux de terrain, à travers des projets, des formations et le partage de connaissances. Les associations de l'aide alimentaire représentées au sein de la fédération sont différentes : distribution des colis, épiceries sociales, restaurants sociaux... Pour la FDSS la concrétisation du droit à l'alimentation correspond à la prise en charge globale de la personne et de ses besoins. La FDSS cherche à rendre l'aide alimentaire digne : améliorer la qualité de l'offre de l'aide alimentaire qui ne répond pas aux principes du droit à l'alimentation et génère des violences réelles et symboliques (Bonzi, 2019).

« La nourriture proposée est composée surtout d'invendus. C'est un flux aléatoire, soit en termes de qualité, il s'agit de produits en fin de vie et on ne sait pas s'ils vont être comestibles, soit en termes de disponibilité, c'est difficile de trouver des produits frais et il n'y a pas de choix pour les bénéficiaires. », Catherine Rousseau, FDSS, interviewée le 6 juillet 2022 (Annexe C).

Il s'agit aussi de répondre aux autres besoins des personnes en situation de précarité. L'aide alimentaire est complexe et va au-delà du simple besoin d'être nourri. Les situations sociales sont diverses et les personnes portent plusieurs demandes au même temps : écoute, logement, santé et alimentation. Pour cette raison la FDSS explore les différentes pistes au-delà de la SSA, comme le revenu universel ou les biens communs. L'objectif est d'avoir un poids et d'obtenir une nourriture qui correspond aux besoins et aux préférences des personnes précaires.

Certaines perplexités perdurent sur la possibilité de réalisation de la SSA. À cause de la situation d'urgence qui caractérise depuis ces dernières années le secteur des services sociaux, la Fédération rencontre une difficulté à mobiliser les associations sur des projets innovants. Plus encore, selon la fédération, le public précaire ne va pas encore dans ce sens :

« Pour l'instant les personnes n'arrivent pas à sortir de la logique d'aide : quand ils décrivent le système alimentaire idéal, ils le décrivent dans l'entre soi. Comme leur demande est complexe, ils trouvent dans l'entre-soi et dans les structures d'aide autre chose que la nourriture. Il faudra peut-être des idées très concrètes sur évoquer avec eux ce que la SSA pourrait être. Ce qu'ils connaissent c'est la version « chèques alimentaires » : pour eux la SSA pourrait se présenter sous la forme de chèques alimentaires dédiés à des achats soit dans des lieux ou pour des produits conventionnés. », Catherine Rousseau, FDSS, interviewée le 6 juillet 2022 (Annexe C).

Une vision un peu différente est portée par le **Réseau Wallonne de Lutte contre la Pauvreté (RWLP)**. L'association est composée de personnes avec une histoire de grande pauvreté (témoins du vécu militantes, TVM), des associations d'accueil et d'éducation populaire. RWLP a pour mission de représenter le public précaire à travers la récolte des témoignages et la traduction des revendications en plaidoyer politique, sensibilisation et mobilisation. L'alimentation est un sujet nouveau pour l'organisation qui commence à s'intéresser à la SSA pour son potentiel de transformation du système et son approche structurelle. L'objectif du réseau est d'éradiquer la pauvreté et de réduire les inégalités. Avec une position contraire à toute forme d'aide alimentaire, parmi ses membres il n'y a pas d'associations qui s'occupent de ce sujet. Même si l'intérêt principal dans la SSA reste d'augmenter en priorité le pouvoir d'achat des précaires et d'améliorer l'accès à une alimentation saine et de qualité pour les plus démunis.

« Pour certaines personnes l'accès à une alimentation saine et de qualité est une urgence. » Marie Delfosse, RWLP, interviewée le 12 juillet 2022 (Annexe C).

2.2 Des enjeux de durabilité et de transformation du système alimentaire

Des acteurs portés par une vision du développement territorial, de transition agro-écologique et de résilience rejoignent le aussi le débat. Ces acteurs cherchent une autre façon de faire économie avec les acteurs du territoire.

Le Collectif 5C (Collectif des Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court) rassemble une quarantaine de coopératives belges afin de promouvoir les circuits courts et l'économie sociale et solidaire. Le réseau est composé de coopératives de nature diverse : de coopératives de consommateurs, de coopératives de producteurs et d'animateurs territoriaux. Il offre différents services à ses membres comme la mise en place des services logistiques ou

informatiques, la facilitation des échanges des solutions pratiques et le plaidoyer politique. Son champ d'action s'étend en Wallonie et dans la région de Bruxelles. Son objectif principal est de soutenir les projets collectifs et un autre modèle économique capable de valoriser la solidarité et l'économie locale.

Ces coopératives ont souvent du mal à élargir le public et à fidéliser la clientèle. Seulement une minorité des belges consomment des produits en circuits courts et ce pourcentage est en baisse drastique suite à la reprise après la crise sanitaire et à la crise économique. Pour le collectif, la porte d'entrée dans le discours autour de la SSA est le soutien d'une agriculture durable et locale qui puisse transformer le système alimentaire et encourager les gens à consommer local. L'allocation SSA, garantie par un mécanisme de cotisation et redistribution, et le conventionnement de certains produits et de certaines structures pourraient orienter la consommation vers des systèmes alimentaires durables, améliorer l'accessibilité de l'offre alimentaire et la mixité des publics des coopératives. Avec une mission transformatrice, le collectif a du mal à renoncer au soutien d'une agriculture biologique ou agroécologique et à inclure dans le projet SSA les acteurs traditionnels de la grande distribution même dans le cas d'expérimentation à petite échelle.

« Sur la SSA la priorité sera l'accessibilité mais pas sans un véritable engagement de transition alimentaire. On doit accompagner une transition du système alimentaire, même au niveau d'un projet pilote. Il faut essayer si on peut faire converger les deux intérêts, environnemental et social, afin d'englober l'ensemble de nos ambitions. » Marie Poulaert, 5C, interviewée le 10 juillet 2022 (Annexe C).

Inscrit dans une volonté de relocaliser l'alimentation afin d'améliorer la résilience du territoire, les **ceintures alimentaires belges** ont l'ambition de nourrir les habitants d'un territoire avec une alimentation de qualité issue de l'agriculture locale. Il n'existe pas de définition précise des objectifs poursuivis par une ceinture alimentaire mais le cœur de leur démarche découle d'un état d'esprit de coopération entre les différents acteurs du système alimentaire du territoire (Manger Demain, 2021).

La Ceinture alimentaire de Verviers (RATAV) a été créé en 2017 avec l'ambition de construire un projet autour de l'alimentation comme porte d'entrée pour une transition au sens large. Ce réseau alimentaire agit sur plusieurs niveaux :

- Au niveau de l'offre, elle soutient la transition des filières territoriales et réalise des diagnostics de production et de consommation ;
- Au niveau de la consommation, elle conduit des actions de sensibilisation du public ;
- Au niveau de la gouvernance, elle participe à la mise en place des conseils

politique alimentaires².

La réflexion autour de la SSA a commencé dans le cadre de la construction du Conseil de politique alimentaire de Verviers. La SSA constitue pour le réseau, une solution intéressante pour sa nature politique : « *Nous, on travaille toujours avec les mêmes personnes, informées et sensibilisées sur le local, la SSA est un moyen pour toucher les autres.* » soutient, Vincent Laviolette du RATAV. Le conventionnement des produits locaux et durables pourrait être un moyen pour répondre aux besoins des producteurs d'écouler certains produits.

« C'est un problème actuel, post covid, les magasins qui avaient investi pour produire plus se retrouvent avec un problème de diminution de la clientèle, disparue après le covid. La SSA est une porte entrée pour amener les 95% des personnes restantes du territoire dans la dynamique de relocalisation. On voit le 150€ comme un levier pour acheter des produits conventionnés » Vincent Laviolette du RATAV, interviewé le 13 juillet 2022 (Annexe C).

L'engagement du RATAV au sein du groupe SSA est aussi motivé par la recherche des nouveaux partenariats et à petite échelle, ils sont prêts à renoncer à des conditions de durabilité des produits pour répondre à une urgence des producteurs.

Rencontre des Continents (RDC) est une association d'éducation populaire antisystème et anticapitaliste qui milite pour le développement d'une autre économie fondée sur des relations et des collaborations solidaires. Le principal objectif dans la SSA est de créer des ponts, faire du réseau et faire monter les alternatives en puissance. RDC veut contribuer à la mise en place du projet SSA et veiller aux respects des différentes finalités. RDC travaille au croisement des enjeux écologiques, sociaux et sociétaux et envisage dans la SSA une réponse systémique et politique qui arrive à réunir les acteurs pour un combat commun. La participation des citoyens dans la prise des décisions et l'ancrage territorial des projets sont très importants pour le réseau :

« Notre travail c'est de faire une transformation radicale de la société mais avec les gens » Sébastien Kennes (RDC), interviewé le 26 août 2022 (Annexe C).

L'association considère la SSA comme une opportunité pour la mise en place d'une multiplicité d'initiatives alternatives au système dominant. RDC est intéressée par des solutions en dehors du système institutionnel pour éviter de reproduire les dysfonctionnements du système de sécurité sociale actuelle.

² Les Conseils de Politiques Alimentaires sont des instances de gouvernance territoriale établies pour réunir les professionnels de l'alimentation et les citoyens et citoyennes afin de prendre des décisions autour de l'alimentation du territoire.

Dans le travail d'accompagnement des acteurs à la réflexion sur la SSA, FIAN est accompagné par le mouvement de soutien à l'agroécologie, **Agroecology In Action (AIA)**. Créée sous l'impulsion de FIAN, l'association regroupe des paysans et des paysannes, des professionnels et des citoyens engagés pour une alimentation durable, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, mais aussi des acteurs de la santé et de la lutte contre la précarité. Sa principale mission est de construire une dynamique et de soutenir des projets en faveur de la transition vers des systèmes alimentaires agroécologiques et solidaires à travers la mise en réseau des acteurs. Pour le mouvement, la vision transformatrice de la SSA est fondamentale. Grâce au conventionnement, il serait possible d'accompagner la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et inclusifs.

2.3 Les universalistes, une autre vision de santé

Certains acteurs se font promoteur d'une vision universelle pour sortir de l'aide sociale et des mesures ciblées et pour aller vers la construction d'un mécanisme de solidarité que pourrait réaliser le droit à l'alimentation pour tous les citoyens et citoyennes.

FIAN s'inscrit comme un moteur des discussions sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation. En tant qu'organisation non gouvernementale engagée pour la réalisation du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire, sa mission principale est la lutte contre la faim et la malnutrition. L'organisation part d'une conviction, nourrie par plusieurs années de travail avec les communautés paysannes, qu'assurer une alimentation adéquate à la population dans sa globalité ne dépend pas exclusivement de moyens de production, mais également du fait qu'il faut agir sur les conditions structurelles qui limitent l'accès et la consommation des produits sains et durables. C'est dans la pleine réalisation du droit à l'alimentation que FIAN voit un intérêt dans la proposition de la SSA : d'un côté mettre les agriculteurs et les agricultrices en capacité de bien produire et de l'autre côté enlever les barrières d'accès « au bien manger » en évitant toute forme de discrimination et de stigmatisation. L'idée est d'éviter de mettre en place un mécanisme discriminatoire ou une politique spécifique « pour les pauvres ». Insérer le droit à l'alimentation dans la sécurité sociale, signifie sortir la nourriture des mécanismes marchands au profit d'un intérêt général, grâce au devoir commun de cotisation, adaptée en fonction des moyens de chacun et chacune. Mais c'est aussi garantir sa pérennisation au-delà des changements d'orientations politiques du gouvernement.

La mutualité socialiste belge Solidaris cogère l'assurance maladie-invalidité obligatoire et représente ses membres dans les négociations avec les prestataires de soins. Elle bénéficie des cotisations et offre des services dans le cadre de l'assurance complémentaire, elle diffuse des informations et finance des projets en matière de santé et du bien-être. Sa mission est de garantir l'accès à des soins de qualité à des prix abordables pour tous. Une attention particulière est accordée aux enjeux de santé publique et aux actions de lutte contre les

inégalités sociales de santé. Une vision de santé plus globale, qui prend en compte l'environnement où l'individu se situe commence à faire son chemin au sein de l'organisation. Solidaris constate que dans la sécurité sociale actuelle, il y a des lacunes au niveau des risques qui ne sont pas prises en compte, comme les déterminants qui contribuent à la santé, dont fait partie l'alimentation. Le projet SSA intéresse la mutuelle pour la similarité des combats et des enjeux liés à l'alimentation avec les luttes qui ont mené à l'institutionnalisation de la sécurité sociale. Engagé dans le débat sociétal, le pôle politique de Solidaris diffuse les valeurs et les principes fondamentaux de la sécurité sociale. En conséquence de la réduction de l'intervention des pouvoirs publics et de l'avancée de la privatisation dans tous les domaines, elle défend une vision historique de la sécurité sociale comme mécanisme de solidarité. Elle voit dans la SSA un instrument pour revitaliser les mécanismes de protection sociale actuels et répondre aux besoins des personnes. La mutuelle s'intéresse autant au plaidoyer au niveau politique qu'aux expérimentations des caisses solidaires :

« Les caisses de secours mutuel se sont construites autour des projets concrets : la SSA ne va pas se construire dans l'abstrait avec des politiques. Il y a une question d'adhésion des gens que tu ne fais pas avec des politiques » Brieuc Wathelet, Solidaris, interviewé le 22 août 2022 (Annexe C).

Selon l'organisation, ces deux processus se renforcent l'un l'autre.

Les premières **maisons médicales** ont été créées en Belgique dans les années 70 par un groupe de médecins jeunes et militants. Il s'agissait de trouver une réponse à un système sanitaire de plus en plus assujéti à une logique marchande et hiérarchisée dans la prestation de services. La mission historique des maisons médicales est de prendre en compte la totalité des besoins de la personne et de ramener de l'humain dans les relations médicales. L'idée est que la santé n'est pas seulement définie par l'absence de maladie mais qu'elle doit agir aussi sur les déterminants de santé, en donnant plus de place à la prévention. Toutefois cette vision s'est un peu affaiblie et elle n'est plus partagée par toutes les structures, qui sont progressivement retournées à une vision classique de la santé. Cela est probablement dû au renouvellement du personnel et à la perte du militantisme des nouveaux arrivés. De plus, les structures qui restent fondées sur les valeurs initiales, grâce à leur ancrage dans le quartier et à une mixité de public, sont perçues par certains médecins pionniers comme des lieux parfaits d'expérimentation de la SSA. L'intérêt dans la SSA est la reconnaissance que les régimes alimentaires ont un impact sur notre santé. Ils croient que l'intégration de l'alimentation comme branche de la sécurité sociale pourrait garantir à tous le droit à l'alimentation.

2.4 Les portes d'entrée

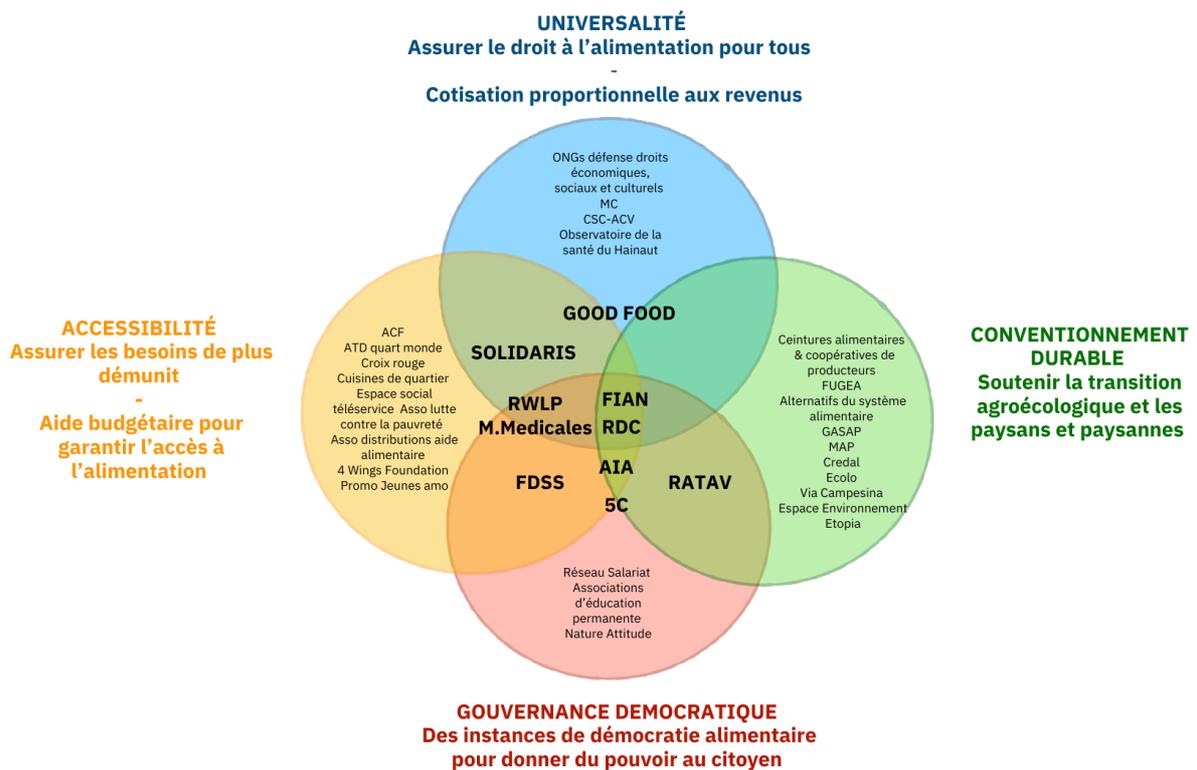
Si on regarde les différentes motivations et arguments mis en avant par les organisations qui participent au débat sur la SSA, on peut identifier les différents enjeux auxquels la SSA pourrait répondre : un accès à une alimentation plus durable pour les plus démunis, le soutien d'une agriculture locale et de l'agroécologie, la participation citoyenne et l'envie de transformation du système.

Parmi les acteurs du monde social on observe une division claire entre des acteurs qui soutiennent la nécessité d'améliorer les mesures d'aide sociale, des politiques ciblées pour un public spécifique, comme l'aide alimentaire, sans pourtant les supprimer et ceux qui demandent des mesures plus structurelles et universelles. À l'aide sociale, les associations de lutte contre la pauvreté opposent une approche qui puisse s'attaquer aux causes structurelles liées à des situations de pauvreté, comme la discrimination et les inégalités sociales et économiques. Cette vision est partagée par des associations de la société civile et par les mutuelles qui privilégient l'universalité des politiques ou politiques pour les pauvres. Pour résumer, il existe de profondes oppositions entre une vision caractérisée par l'urgence et la nécessité des réponses aux besoins des plus précaires et une vision plus structurelle qui se base sur la reconnaissance des droits et de l'alimentation comme un bien commun.

La Figure 1 présente les acteurs par portes d'entrée dans la réflexion autour de la SSA et par enjeux principaux portés par les différentes visions au sein du groupe. Cette cartographie n'est pas statique mais susceptible d'évoluer dans le temps. Un des effets de la réflexion autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation est qu'elle pousse les acteurs à considérer d'autres dimensions qui vont souvent au-delà des enjeux principaux perçus par les acteurs au début de la réflexion. C'est ainsi, que les acteurs qui se définissent en faveur de la transition écologique sont prêts à se remettre en question et peut-être même à abandonner, dans un premier temps, l'idée des critères trop exigeants pour assurer l'accessibilité des produits.

Pour faciliter la lecture de la carte, les acteurs qui n'ont pas été interrogés directement ont été placés selon la nature de leur organisation et leur première mission.

Figure 1 Cartographie des acteurs par porte d'entrée



2.5 Des stratégies différentes

Les acteurs et les actrices ne participent pas tous de la même manière au sein du groupe de discussion sur la SSA : certains sont plus intéressés par des aspects de plaidoyer politique, d'autres regardent avec intérêt les actions et les expérimentations qui pourraient apporter une réponse aux urgences environnementales et sociales. Tous les acteurs n'ont pas la même envie de transformation du système et ils assument des positions plus ou moins radicales dans la réflexion autour de la SSA et de ses possibles voies d'implémentation.

Parmi les acteurs plus radicaux, on trouve des acteurs qui insistent sur la nécessité de transformer le système actuel et sont moins favorables à renoncer à certains aspects du projet SSA. Ces acteurs n'ont pas confiance dans les instances de décisions institutionnelles et dans le mécanisme de fonctionnement de la sécurité sociale actuelle, en raison du fort poids des lobbies. Ils préfèrent penser en dehors du système pour amener du changement et ils ne sont pas convaincus que l'intégration de la SSA dans la sécurité sociale belge soit une bonne idée.

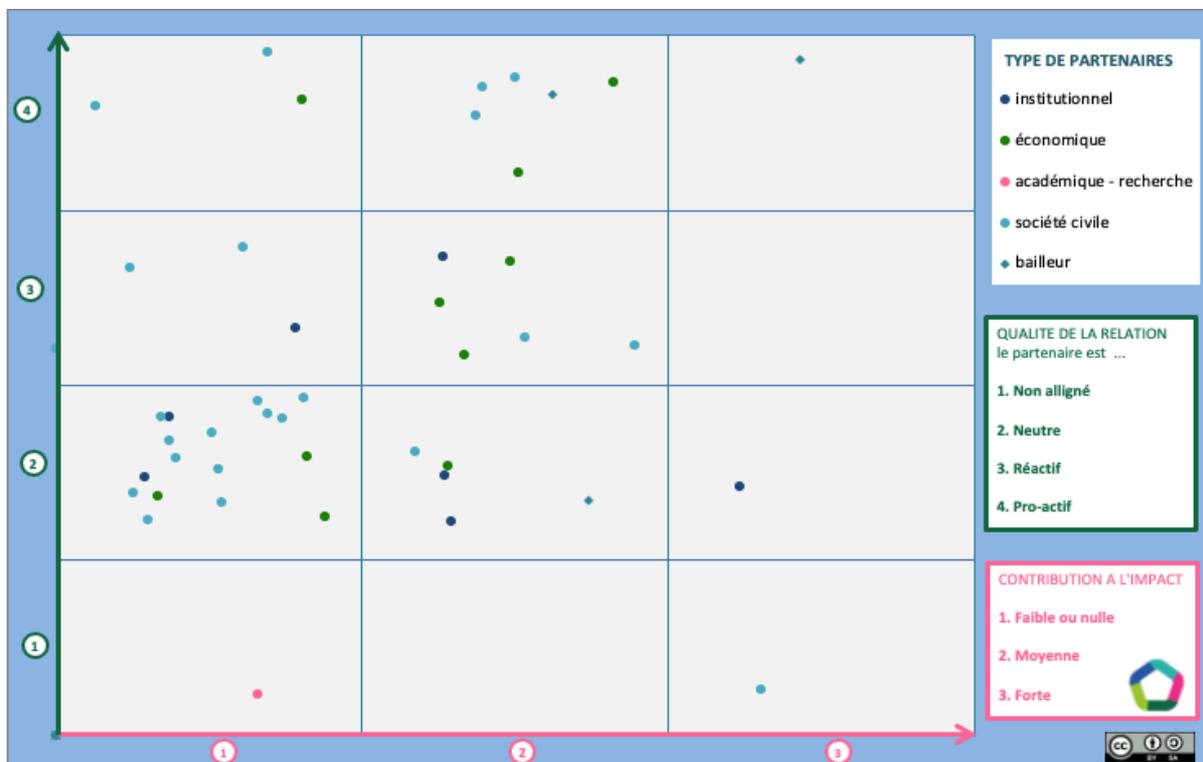
D'autres acteurs ont une approche plus « conciliatrice » et plus ouverte à accepter des compromis afin de tester l'idée. Ils pensent qu'il est nécessaire de procéder par petits pas et certains proposent de commencer par l'expérimentation à travers la mise en place des tests ou des projets pilotes. Ces acteurs appréhendent, le côté expérimental comme complémentaire au plaidoyer politique pour amener des réponses à certains

questionnements.

Enfin, il y a aussi des acteurs non alignés, qui sont intéressés par l'idée de la SSA mais qui restent douteux par rapport à sa concrétisation. Ces acteurs, même s'ils participent aux débats, ne sont pas tout à fait sûrs du niveau de leur engagement au sein du réseau et ils adoptent une posture d'écoute, voire de critique du projet. Pour eux, la SSA est une possible solution aux enjeux de l'organisation mais ils ne sont pas certains que sa réalisation va répondre à tous les besoins et intérêts.

Ces différentes postures d'acteurs ont une influence sur la qualité de la relation avec le groupe. Il y a des acteurs plutôt proactifs, qui diffusent eux-mêmes des informations ou montent des projets inspirés de la SSA. D'autres acteurs réactifs, participent avec intérêt et ont organisé des consultations en interne afin de prendre position sur le sujet. D'autres acteurs poursuivent aussi des stratégies qui divergent des objectifs du groupe. Ils assument la position de critique qui peut obstruer la recherche d'un compromis au sein du groupe. Ces différences ont été utilisées pour cartographier les acteurs par rapport à leur qualité de relation avec le réseau et à leur capacité de contribution dans un possible projet pilote (Figure 2). Par capacité de contribution, on entend leur pertinence en termes de ressources relationnelles, économiques et techniques mais aussi des connaissances qui puissent être utiles pour la mise en place d'un projet pilote de SSA.

Figure 2 Cartographie des acteurs par qualité de la relation et contribution



La Figure 2 montre que la plus grande partie des acteurs qui participent au groupe adoptent une position neutre et ils ont une faible capacité de contribution à un possible projet pilote. Les autres sont plutôt réactifs, sinon proactifs, ils nourrissent la réflexion avec de petites expérimentations ou ils se font les porte-paroles de la SSA dans des autres lieux de débat. Ces acteurs sont intéressés pour expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation et certains ils ont déjà modélisé des projets. Toutefois, ils n'ont pas forcément les moyens financiers ou techniques suffisants pour monter un projet avec un nombre élevé de bénéficiaires.

Par contre, les possibles financeurs ne sont pas totalement absents et certains sont particulièrement actifs. Plusieurs acteurs du groupe expérimentent déjà des formes de solidarité inspirées par les principes SSA au sein de leur association. Mais est-ce que ces différentes visions peuvent arriver à se rejoindre pour expérimenter un projet pilote commun de SSA ? Voyons maintenant comment le concept de SSA est décliné par les initiatives existantes.

3. Des initiatives inspirées par la SSA

Les initiatives menées en France et en Belgique qui se revendiquent comme des projets pilotes de SSA peuvent être devisées en deux catégories :

- Des projets existants qui essaient d'intégrer les principes de Sécurité Sociale de l'Alimentation dans leurs activités et dans leur gouvernance ;
- Les nouveaux projets qui se montent avec l'objectif de fédérer les acteurs ou de tester directement un ou plusieurs piliers de la SSA.

3.1 L'intégration des valeurs SSA dans des initiatives déjà en place

Le collectif français « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation » travaille depuis quelques années pour recenser les initiatives locales qui se disent intéressées pour modifier le fonctionnement de leur structure afin d'intégrer les principes du projet de SSA. Ces dynamiques cherchent un accompagnement dans la réflexion sur les enjeux sociaux et environnementaux liés au système alimentaire ou dans l'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance et de prise de décisions. Ces initiatives sont unies par la volonté de partager les solutions et les risques liés à l'expérimentation de la SSA.

Les initiatives existantes qui décident de rejoindre le groupe de travail sur la SSA doivent s'inscrire dans une démarche progressive qui va leur permettre, dans le temps, d'expérimenter les différents piliers de la SSA. Pour s'assurer de cette démarche, le collectif a créé une charte de valeurs qui doit être signée par les initiatives qui y prennent part. Parmi les critères essentiels proposés par la charte, on retrouve : l'universalité et la gouvernance démocratique. Les initiatives locales doivent reconnaître que les projets locaux ne vont pas remplacer le besoin d'une politique macro-économique nationale et d'une cotisation sur la base de la valeur ajoutée de l'économie. Étant donné qu'un mécanisme de cotisation universelle serait possible qu'au niveau national, la mise en place de formes de cotisation au niveau local pourrait générer des exclusions ou augmenter les inégalités au sein des territoires ou encore avoir des effets de distorsion du marché, avec des gens qui se déplacent d'un territoire à l'autre pour bénéficier du bonus. Cette universalité doit aussi être garantie au niveau des bénéficiaires de l'expérimentation. Selon le collectif, les projets qui visent un public ciblé ne devraient pas s'inscrire dans une logique de SSA. Les initiatives signataires doivent aussi s'inscrire dans un processus de démarche démocratique et faire participer les citoyens dans la prise de décision par rapport à la gouvernance du projet mais aussi sur les produits qui vont être conventionnés. Sans l'aspect de gouvernance citoyenne, la remise en cause du modèle agroalimentaire n'est pas possible.³ Enfin pour s'assurer l'appellation des initiatives

³ Pour consulter la charte des initiatives françaises inspirées à la SSA : <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/charte-des-initiatives-locales/>

SSA, les projets doivent travailler sur les trois aspects : droit à l'alimentation, droits des paysannes et des paysans et droit environnemental.

En Belgique, le processus de cartographie des projets pilotes est plus récent. A partir d'avril 2021, les membres du sous-groupe « projets concrets » ont rédigé une liste de projets sur Bruxelles qui menaient des pratiques innovantes rejoignant le concept de SSA. Parmi les initiatives, le groupe a choisi d'en rencontrer quatre : un supermarché coopératif, un' épicerie sociale et deux fermes urbaines. Le groupe a organisé des visites sur la place pour les quatre initiatives et a conduit une évaluation de leurs pratiques pour voir s'ils peuvent rejoindre la logique de la SSA. Pour le moment, aucune charte de valeurs n'a été créée pour impliquer ces initiatives dans la démarche.

Si nous regardons les initiatives existantes en France et en Belgique, nous pouvons les diviser en 4 catégories : les projets montés à partir de groupements d'achat (AMAP pour la France, GASAP pour la Belgique), ceux montés à partir d'épiceries sociales, ceux venant de marchés locaux ou encore ceux provenant de supermarchés coopératifs.

A) Des groupements d'achat solidaires (initiatives françaises) :

Parmi les initiatives françaises il y a trois projets qui ont été initiés par des groupements d'achat solidaires à parti d'une réflexion liée à l'accessibilité de leur offre. Cette réflexion, poussée aussi par le contexte de la crise sanitaire et une forte augmentation de la pauvreté aussi bien rurale qu'urbaine, a donné lieu à la création de paniers solidaires. L'idée à la base est celle de mettre en contact le monde agricole avec les personnes plus éloignées du sujet alimentaire mais en même temps plus dans le besoin. Le but c'est aussi de développer des filières agricoles locales et bio, d'améliorer l'organisation des circuits courts et les conditions de travail des agriculteurs et agricultrices, par exemple en mutualisant la logistique ou en créant des outils informatiques pour collecter les commandes. Afin de garantir une meilleure accessibilité de leur offre pour un public plus précaire, ces projets ont monté des partenariats avec des structures d'aide sociale.

Les Paniers Marseillais (PAMA) | Marseille

<https://lespaniersmarseillais.org/>

Le PAMA est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) qui compte 1500 acheteurs, 30 paniers de quartier et une dizaine de producteurs, principalement maraîchers.

Depuis 2018, l'association a lancé un partenariat avec le Secours populaire pour donner accès à une alimentation de qualité, locale et bio à **40 familles bénéficiant** de l'aide alimentaire, dans un quartier spécifique de Marseille.

Des paniers bio solidaires au coût de 18€ ont été mis en place :

3€ coût couvert par les familles, 15€ par des dons ou les pouvoirs publics.

Les 15 € vont directement aux agriculteurs et les 3€ servent pour financer l'accompagnement des familles.

Une cotisation : Un système de dons provenant de citoyens ou d'entreprises a été mis en place. Chaque don permet d'avoir droit à une réduction fiscale de 75% pour les individus et de 60% pour les entreprises. Le système se base sur des abonnements.

Au niveau de la **gouvernance**, un comité organisationnel se retrouve tous les deux mois et réunit les familles, les maraîchers, les animatrices salariées et les bénévoles pour faire le point sur le projet.

Les produits des paniers sont bio et locaux mais les critères ne sont pas choisis dans une démarche participative mais sur la base de l'expérience et le réseau des producteurs déjà construit par le PAMA.

Points d'attention : projet ciblé pour un certain public, pas de choix des critères démocratique

D'autres exemples des groupements d'achats solidaires :

- **Les paniers solidaires de Montreuil** : <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/paniers-solidaires-a-montreuil/>
- **Caracole, Ramonville Saint Agne et alentours, Occitanie** : <https://caracole.io/commissions/cabas-caracole-bienvenue-au-souk/>

B) Des épiceries solidaires (initiatives françaises) :

D'autres expérimentations prennent la forme d'épiceries solidaires mixtes ou encore d'épiceries ambulantes. Deux de ces initiatives ont choisi un modèle itinérant avec des livraisons à domicile ou dans des lieux fixes pour rapprocher les consommateurs des producteurs. Entre autres, cela garantit l'accessibilité dans les zones plus éloignées et permet de rejoindre des personnes qui ont des difficultés à se déplacer. L'autre épicerie a adopté une approche par quartier. Montée par des citoyennes, le projet a pour but d'améliorer les conditions de vie, la santé et l'alimentation des habitants et habitantes de Bordeaux Nord.

Épicerie Paysanne Ambulante et Solidaire (EPAS) | Aude

<https://www.maisonpaysanneaude.fr/epicerie-paysanne-aude/>

Depuis 2020, la Maison Paysanne de l'Aude a mis en place un système de distribution de produits alimentaires locaux pour desservir 26 communes rurales et isolées, **pour environ 150 clients**. Les commandes sont collectées à travers une plateforme en ligne pendant le week-end. Le vendredi les producteurs s'organisent pour effectuer les tournées par commune et les bénévoles redistribuent aux consommateurs. Le projet se base sur une solidarité entre villages : les commandes de communes plus peuplées permettent de soutenir les livraisons dans les zones éloignées.

Les **produits** sont majoritairement **bio ou de la marque Nature et Progrès et vendus au prix de vente directe décidé par le producteur**.

Cotisation : un partenariat avec le Secours Catholique a été mis en place afin de couvrir une partie du prix des paniers solidaires composés avec les produits de l'EPAS. Les consommateurs peuvent contribuer aussi avec des dons au moment de leur commande.

Gouvernance : des commissions techniques ont été montées avec les producteurs pour les questions d'approvisionnement et une commission de pilotage pour les aspects techniques et décisionnels.

Points d'attention : pas de système de cotisation mais financement des paniers grâce à un partenariat, pas de choix des critères démocratique

Local' Attitude | Bordeaux Nord

<https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/local-attitude-une-epicerie-solidaire-et-participative/>

En 2016 le **collectif citoyen Local' Attitude**, un réseau d'environ 500 adhérents, monte un projet d'épicerie solidaire et participative, **EpiC'tout kesako**. Au début c'était un projet itinérant, récemment le collectif s'est établi dans le quartier Nord de Bordeaux. Au-delà de l'épicerie dans le local il y a aussi un jardin partagé, un frigo solidaire, et l'association organise des ateliers de cuisine et des animations.

Produits : pour garantir l'accessibilité des produits dans l'épicerie il n'y a pas que des produits bio mais aussi des produits issus de l'agriculture conventionnelle.

Cotisation : sur les prix, les bénéficiaires accompagnés par le CCAS, correspondant au CPAS en France, reçoivent un chèque alimentaire. Le montant est chargé sur une carte (30€/mois pour une personne seule). Les personnes payent 50% du prix final et le reste est déduit de la carte. Il existe en plus des formes de rémunération du travail bénévole dans l'épicerie : 1h=2€ ou 1h=4€ si la personne est orientée.

Gouvernance : Plusieurs groupes existent pour faciliter la participation des citoyens et citoyennes à la prise de décisions, un conseil collégial et une assemblée générale. Les

décisions sont prises par consensus ou par consentement. Il existe aussi un « Cahier de suggestions » pour proposer ses idées même si ce n'est pas possible de participer aux réunions.

Points d'attention : pas de respect des critères de durabilité des produits

D'autres exemples :

- **L'Épicerie Locale Favorisant l'Entraide ELFE** : <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/lilfe-epicerie-locale-favorisant-lentraide/>

C) Des fermes urbaines (initiatives belges)

À Bruxelles, deux initiatives de fermes urbaines avec des pratiques agricoles agroécologiques se sont engagées dans une démarche sociale avec l'envie de créer de la proximité et de la solidarité entre producteurs et consommateurs mais aussi de rendre leurs produits plus accessibles.

La Ferme du Champ des Cailles | Watermael-Boitsfort, Bruxelles

<http://www.chantdescailles.be/presentation/>

Créée en 2016, la Ferme est un projet d'agriculture urbaine et participative logée dans une coopérative de logement social dans un quartier à la limite de Bruxelles. Une initiative portée par des professionnels et des citoyens autour de différentes pôles activités liés à l'alimentation et à une agriculture durable et sociale : production agricole et élevage, potager collectif, épicerie participative, poulaillers, activités pédagogiques et autres activités de sensibilisation. Les produits sont vendus dans un rayon de 1,5km autour du champ. Le projet compte : **400 personnes abonnées pour le maraichage ; 273 abonnements pour les produits issus de l'élevage et 80 abonnements pour les aromatiques.**

Produits : agroécologiques et locaux. Des consultations sur le choix des produits avec les consommateurs.

Cotisation : prix différencié sur base volontaire pour l'abonnement à l'autocueillette dans une fourchette de 280€ à 490€/an, avec une moyenne de 365€. Le principe de l'autocueillette permet d'avoir accès aux fruits et aux légumes selon ses besoins.

Gouvernance : une assemblée générale par an avec prise de décision collective.

Points d'attention : production que pour 400 bénéficiaires et une pression foncière par un projet immobilier.

D'autres exemples :

- **Le Champ du Chaudron, Bruxelles** : <http://www.lechampduchaudron.be>

D) Un supermarché coopératif (initiative belge)

Depuis le début de ces activités la BEES coop, supermarché coopératif de Bruxelles, s'interroge sur l'accessibilité de son offre alimentaire. En 2019, la structure lance une recherche action participative avec les gens du quartier pour essayer de capter les enjeux liés à l'accès à l'alimentation. Plusieurs constats sont mis en avant : une offre qui reste trop chère pour certaines personnes avec des moyens financiers limités, des barrières culturelles et linguistiques des gens du quartier et d'acceptation par rapport au projet. Une tentative de cotisation interne pour établir des prix solidaires a été bloquée par des coopérateurs qui considèrent plus approprié d'exiger un financement public plutôt que de répercuter le coût sur les coopérateurs. En 2022, le supermarché lance un partenariat avec le CPAS pour permettre à une vingtaine de personnes, sélectionnées par le centre, de bénéficier de 150€ pour faire leurs courses et participer à la vie du supermarché.

BEES Coop | Bruxelles, Belgique

<http://bees-coop.be>

Projet en partenariat avec le CPAS de Schaerbeek depuis mai 2022 pour donner accès au supermarché à un groupe de **20 personnes** âgées, isolées et bénéficiaires de l'aide sociale, accompagnées par un assistant social. Au-delà de l'alimentation, l'objectif est de faire sortir ces personnes de l'isolement social.

Cotisation : les bénéficiaires reçoivent 150€ par mois par le CPAS. Le montant est crédité sur la carte du supermarché et à la caisse le montant est déduit automatiquement.

Produits : pas que des produits bio ou locaux. Construction d'une charte produit avec les coopérateurs et les salariés, et création d'un comité produit composé des coopérateurs pour gérer les choix de gestion d'approvisionnement sur la base de la charte.

Gouvernance : plusieurs comités sont en place pour administrer la vie du supermarché, un comité de pilotage et une assemblée générale trimestrielle.

Points d'attention : le projet reste ciblé à un certain type des bénéficiaires, le projet est subventionné par une aide externe, il n'y a pas un système de cotisation interne.

3.2 Envie de fédérer des acteurs ou de tester le principe de la SSA

D'autres initiatives se caractérisent par le fait de vouloir expérimenter la SSA dès le démarrage du projet. Parmi ces projets on peut identifier deux démarches : la première, c'est de procéder par étapes, en expérimentant d'abord un pilier pour ensuite évoluer et intégrer les autres aspects de la SSA. La deuxième démarche est de fédérer les acteurs du début et de réfléchir ensuite, à une structure qui prenne en compte tous les piliers.

A) Un marché paysan

Sur impulsion d'une élue locale sensibilisée aux thématiques liées à la justice sociale et à l'écologique, un maraîcher de la Confédération Paysanne, un groupe de chercheurs et des sociologues, des acteurs du secteurs sociale et paysan ont créé un marché local comme lieu d'expérimentation de la SSA. L'idée initiale était d'expérimenter la SSA en allant par petits pas.

Autour du marché du lavoir | Dieulefit, Auvergne-Rhône-Alpes, France

<https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/autour-du-marche-du-lavoir/>

Depuis 2021, les acteurs locaux ont établi un système de prix différenciés dans le marché de plein vent en vente directe avec **un producteur bio/local**.

Cotisation : Prix différencié : 3 prix : prix du maraîcher (couvre les coûts de production et un revenu décent), prix accessible (-30%), prix solidaire (+30%). Il n'y pas d'obligation pour le choix du prix. Les bénéficiaires sont les habitants du quartier qui vont au marché.

Produits : bio et locaux.

Gouvernance : pas de mécanisme de gouvernance ou de conventionnement.

Points d'attention : nécessité d'une caisse pour pérenniser le dispositif, pas de charte produits (en construction), dépasser le cercle culturel des clients du marché, engager d'autres producteurs dans la démarche

B) Comité local de l'alimentation :

Dans le Luberon en France, l'association Au Maquis expérimente le conventionnement par voie démocratique. A travers la mise en place d'un conseil local de l'alimentation, le projet essaye de mobiliser les citoyens et citoyennes dans la définition des critères que les produits conventionnés devraient respecter. Pour faire cela, Au maquis s'appuie sur l'expérience de la convention citoyenne pour le Climat de la région Occitanie.

Comité local de l'alimentation | Vaucluse, France

<https://www.aumaquis.org/ssa>

La mise en place d'un conseil local de l'alimentation prévoit trois étapes :

1. la sensibilisation et la formation sur les enjeux du système alimentaire, sur le fonctionnement de la sécurité sociale et sur la participation citoyenne d'un groupe de **25 habitants et habitantes** ;
2. La définition des critères de conventionnement ;
3. La création d'une caisse locale d'alimentation dont le conseil de l'alimentation serait le gestionnaire.

Gouvernance : pour sélectionner les participants, l'association utilise le tirage au sort et prévoit une compensation pour encourager la participation.

Points d'attention : même avec des techniques de tirage au sort la mixité dans les profils des citoyens reste difficile à attendre. Pour remédier à cet enjeu de diversité, l'association a multiplié les lieux de recrutement (marchés, supermarchés, rues...)

C) La mise en place de caisse solidaire

Suite au retour d'une première expérience de bon social pour encourager l'achat de produits durables conventionnés, l'Association Des Monnaies Locale du Puy de Dôme (ADML6) lance un partenariat avec le Centre d'Innovation Social Clermont-Auvergne (CISCA) et la coopérative d'utilité sociale Cresna pour monter un projet de caisse solidaire inspiré à la SSA.

Soli'doume | Clermont Ferrand, France

<https://solidoume.fr>

Le projet s'est construit à partir de trois pôles :

1. coconstruire, pour gérer la gouvernance, le fonctionnement et l'évaluation du projet ;
2. accompagner, pour former et sensibiliser les acteurs par rapport à leurs comportements alimentaires ;
3. redistribuer, avec la mise en place d'un système de cotisation et redistribuions de la richesse.

Produits : lieux de distribution choisis sur la base de la charte de la monnaie locale. Un cahier des charges construit avec les citoyens déjà membres de la monnaie, avant le départ du projet. Le conventionnement s'étend au-delà de l'alimentaire pour agir sur le bien-être de la personne. Les mangeurs peuvent aussi s'intéresser au dispositif sans forcément entrer par la nourriture.

Cotisation : cotisation en amont est sur une base volontaire entre 20-70€ mais tout le monde reçoit la même somme. Le quota initial à 20€, même pour le public précaire, a été choisi pour garder une barrière d'accès et un équilibre entre les profils des personnes qui participent au projet. **Les bénéficiaires sont 25** avec une composition mixte : 1/3 étudiants en situation de précarité ; 1/3 classe moyenne ; 1/3 plus aisés.

Gouvernance : plusieurs comités mis en place pour la gestion de la caisse et pour l'accompagnement des pratiques alimentaires, la sensibilisation et la formation... Mais les groupes n'ont pas encore travaillé sur l'évaluation de la charte produit et des critères.

Points d'attention :

1. Réflexion autour de l'accessibilité physique et culturelle des lieux de distribution ;
2. Besoin d'avancer par petit pas pour garder une durabilité économique de la caisse, trouver un équilibre entre les bénéficiaires de la caisse, avoir une offre qui permet de répondre aux besoins ;
3. Sans l'accompagnement et un travail de sensibilisation, c'est impossible de rejoindre le public plus éloigné. À la suite du retour d'expérience avec les bonus sociaux, l'association

se rend compte que l'aide financière toute seule ça ne marche pas. Il faut travailler en parallèle avec les structures d'aide sociale pour faire que le changement de comportement soit fait dans les bonnes conditions.

4. Besoin d'un accompagnement alimentaire individuel : les comportements alimentaires changent selon les personnes comme les types d'outil dont on a besoin pour les accompagner. Un travail en parallèle est aussi mené avec les structures d'aide alimentaire pour les sensibiliser à l'SSA et améliorer leur offre.

5. Un travail sur la gouvernance du projet depuis le début, afin de conceptualiser la place du citoyen avec toutes ses casquettes.

Le projet Territoires À Vivres a été lancé en 2021 grâce à « France Relance », un programme de financement du gouvernement français pour relancer la reprise post crise sanitaire et pour financer des projets innovants au niveau local. Le projet couvre 4 territoires d'expérimentations différentes : Marseille, Montpellier, Lyon et Toulouse. L'idée est de tester un processus de coopération territoriale et de fédérer les acteurs de la sphère agricole, de la solidarité et de l'insertion sociale. Un projet de recherche qui vise à trouver des réponses pour garantir un accès digne à l'alimentation de qualité grâce à l'action collective et la mise en réseau. Parmi les quatre territoires, les acteurs de Montpellier ont choisi de mettre en place une expérimentation de caisse solidaire inspirée à la SSA.

Territoire à Vivres (TAVs) | Montpellier

<https://tav-montpellier.xyz/?PagePrincipale>

Coordinateurs : Vrac, CIVAM

Des acteurs de la sphère agricole, des initiatives de solidarité et d'insertion sociale travaillent ensemble avec des citoyennes pour conceptualiser et implémenter un projet de caisse solidaire qui devrait débiter à l'automne 2022. Le groupe de réflexion dessine l'architecture de la caisse, des instances de gouvernance et des moyens de redistribution mais le pouvoir définitif sur le conventionnement reste dans les mains des citoyens.

Produits : pour le moment un circuit des lieux de distribution de base a été identifié mais ce sont les citoyennes au moment du conventionnement qui vont évaluer si leur offre correspond aux critères de conventionnement. Une centrale d'achat centralisée dans le Marché d'Intérêt Nationale (MIN) de Montpellier devrait gérer l'approvisionnement et mutualiser la logistique.

Cotisation : La caisse devrait collecter les cotisations volontaires des adhérentes et de fonds publics pour ensuite redistribuer 100€/mois par an à tous **les bénéficiaires, 320 estimés**. La monnaie locale a été choisie comme moyen de distribution. Une partie de la somme cotisée devrait aussi servir pour mener des projets de structuration de filières locales agroécologiques.

Gouvernance : un comité citoyen d'alimentation comme instance de gestion de la caisse. Le comité sera composé à 50% des habitants et habitantes, dont au moins 50% en situation de précarité, et par des représentantes des organisations qui participent au projet, dont des élus. Une assemblée citoyenne de l'alimentation une fois par an avec l'idée d'ouvrir la participation à un public plus large intéressé au sujet de l'alimentation.

Pour encourager la participation citoyenne une série de rencontres, des moments de formation et de débat autour du projet et plus en général de l'alimentation ont été organisés dans les quartiers, en donnant la priorité aux quartiers les plus populaires.

Points d'attention :

1. Un travail sur la monnaie locale : la monnaie locale de Montpellier, la Graine, a mis à disposition son logiciel mais les lieux de distribution inclus dans le dispositif ne reflétaient pas les critères d'accessibilité pour tous. Un travail de construction d'un nouveau circuit de distribution a été conduit ;

2. La nécessité d'aller vers le public et de mobiliser les citoyens à travers un parcours de sensibilisation à la thématique ;

3. L'inclusion et la collaboration avec des structures d'aide sociale pour rejoindre un public précaire ;

4. Le soutien des pouvoirs publics pour soutenir un projet plus large ;

5. Le projet se propose aussi d'évaluer l'impact que le travail en réseau sur les enjeux de l'alimentation pourrait avoir sur les organisations qui y prennent part, notamment les institutions publiques mais aussi la monnaie locale et les structures d'assistance sociale.

D'autres projets des caisses solidaires de l'alimentation sont en cours de création à Toulouse et en Alsace :

- CAISSALIM, Toulouse : <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caissalim-toulouse/>

- « Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation - Alsace » : <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/mutuelle-de-lalimentation-en-alsace/>

3.3 Une grille d'analyse commune

Tous ces initiatives d'expérimentation essayent de mettre en œuvre des mécanismes qui déclinent les principes de la SSA au niveau local. Il y a pourtant des éléments récurrents dans la façon d'implémenter les différents piliers et des « solutions » locales qui se croisent.

Par exemple au niveau de la cotisation, les initiatives peuvent décider d'agir soit au niveau des prix, en mettant en place un mécanisme de prix différenciés, mais également en amont, en créant des formes de caisse ou encore en faisant payer un abonnement.

Les projets peuvent s'adresser à des publics différents. Certains projets préfèrent commencer par un public cible, tandis que d'autres cherchent plus de mixité. Finalement, uniquement

certains projets commencent par expérimenter le conventionnement ou en mettant en place des mécanismes de décisions démocratiques des critères.

Le tableau ci-dessous (Figure 3) permet de synthétiser les différents moyens utilisés pour expérimenter de la SSA au niveau local. Cet outil pourrait aussi être utilisé pour évaluer les initiatives qui tendent le mieux vers la réalisation de la SSA, si on considère les critères de façon croissante vers une approche universelle, exceptés pour ceux qui concernent les dimensions de durabilité.

Figure 3 Grille de lecture des projets pilotes SSA

Dimension de la durabilité	Environnementale	Sociale	Démocratie alimentaire
Porteur du projet	Unique	Partenariat (2-3)	Collaboration (>4-5)
Bénéficiaires	Ciblé		Mixte
Cotisation	Prix différencié	Aide budgétaire/ Subvention	Caisse
Gouvernance (degré de participation à la décision)	Décisionnelle	Consultative	Participative Délibérative
Territoire	Urbain	Rural	Les deux

La grille a été utilisée pour interroger les acteurs qui participent au groupe de réflexion à Bruxelles. En particulier, il s’agissait de déterminer le ou les piliers de la SSA qu’ils voudraient expérimenter dans leurs projets existants, ou s’ils s’intéressent davantage à la création d’un nouveau projet, capable de fédérer des acteurs. Mais aussi pour les interroger sur les possibles voies d’implémentation d’un projet pilote et sur les potentiels impacts envisagés.

4. Une discussion sur les piliers

La réflexion sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation est plutôt récente en Belgique et les activités du groupe n'ont prises vraiment forme qu'à partir de janvier 2022. Depuis cette année les acteurs ont commencé un vrai travail sur la définition d'une vision commune mais la discussion autour de l'expérimentation des projets pilotes n'en est qu'au début. Cependant, certains acteurs avaient déjà pensé à des expériences possibles, même si l'idée n'est pas allée jusqu'à la concrétisation. Cette étude vise à accompagner ces acteurs dans leur réflexion sur les projets pilotes. Les entretiens avec les différents acteurs ont révélé les points de controverse suivants (Annexe C).

4.1 Les points de controverse

A) Se fédérer ou travailler sur l'existant ?

Parmi les acteurs interrogés, tous ont montré de l'intérêt à l'idée d'expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation mais avec des visions différentes : la majorité soutient la création d'une caisse solidaire ou d'un mécanisme qui pourrait distribuer des produits locaux et durables aux plus démunis, mais pas seulement. Les acteurs des circuits courts et du soutien de la transition agricole recherchent des partenariats pour élargir leur clientèle, faire du réseau et soutenir un certain type de production qui respecte le vivant et valorise le territoire.

Solidaris a une vision plus historique : pour la mutuelle la seule forme de projet pilote SSA est une caisse, inspirée des premières expériences des caisses de secours qui, une fois fédérées, ont porté à la réalisation de la sécurité sociale au niveau national. En interne, ils avaient déjà réfléchi à une possible expérimentation mais l'idée n'a pas aboutie. RDC de son côté reste ouvert à toutes les possibilités. L'association souligne l'importance de la multiplicité des projets pilotes de SSA afin de tester l'idée sur des terrains et des échelles différentes.

Au contraire, la FDSS considère que la mise en réseau des acteurs autour d'un nouveau projet est très difficile, voire impossible dans un contexte d'épuisement des ressources humaines et des moyens. Le contexte d'urgence et l'explosion des recours à l'aide alimentaire rendent impossible la mobilisation d'acteurs sur un projet si abstrait que celui de la SSA. Le public le plus précaire lui-même, ne serait pas prêt à accepter quelque chose d'inscrit en dehors du système de pensée actuel. La Fédération serait plus intéressée à travailler sur les pratiques des structures déjà existantes et, en particulier, sur la gouvernance des épiceries sociales. Le projet idéal serait réalisé à partir d'une épicerie sociale pour faire évoluer l'aide sociale vers autre chose.

B) Quel pilier expérimenter ?

Interrogés sur l'intérêt d'expérimenter les différents aspects de la SSA, les acteurs ont tous indiqué l'accessibilité comme une priorité. Garantir l'accès à l'alimentation, dans toutes ses

dimensions⁴ à un public avec moins de ressources et plus éloigné des alternatives du système alimentaire. Pour le collectif 5C la question de l'accessibilité à l'alimentation est étroitement liée à l'origine des produits, au type de production et à la bonne rémunération des producteurs. Même au niveau des projets pilotes, il serait difficile d'imaginer une SSA qui ne soutienne pas la transition du système alimentaire. Selon le collectif, il est important de tester la convergence des deux aspects en même temps. Rencontres des continents est aussi de l'opinion de conserver le plus possible toutes les dimensions du concept et d'observer les impacts au fil de l'implémentation. De la même opinion, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté considère qu'il est difficile de concevoir un projet sans les deux dimensions de durabilité et du social.

C) Quelle territorialité ?

Au niveau du territoire la majorité des acteurs est favorable à une approche par quartier capable de garantir une certaine mixité dans les profils de la population. Il s'agit d'éviter les quartiers habités par une population très aisée et d'inscrire les projets dans des quartiers populaires. Certains acteurs soulignent aussi l'importance de ne pas oublier le milieu rural. Il serait significatif de penser à une expérimentation en dehors des villes.

Les maisons médicales par contre privilégient une approche par communauté géographique, professionnelle, politique, culturelle. L'approche par quartier ne garantirait pas nécessairement l'accès des plus précaires, qui sont souvent soumis à des déménagements constants ce qui rendrait leur participation compliquée. Une approche communautaire pourrait conduire à un ciblage des populations et donc s'éloigner d'une idée d'universalité du mécanisme.

D) La mixité est-t-elle essentielle ?

La recherche de mixité dans les bénéficiaires du projet est à la fois une aspiration et un besoin structurel pour le financement de la cotisation. D'un côté, il y a l'envie de sortir des solutions à double vitesse et de permettre au « manger sain » de devenir une habitude et un choix facile à faire pour tous les publics. D'autre part, une caisse de solidarité sans la participation des contributeurs plus aisés ne serait pas fonctionnelle et deviendrait dépendante des subventions publiques ou des dons. L'inclusion au moins de la classe moyenne dans le mécanisme de contribution reste fondamentale.

Il y a aussi une question liée au ciblage des personnes. Sélectionner certains bénéficiaires plutôt que d'autres signifierait retomber dans la logique d'assistance qui est contraire à une logique universelle du droit qui est le fondement de la sécurité sociale. Les acteurs les plus opposés à des mesures spécifiques, comme Solidaris ou RWLP, arrivent aussi à exclure les

⁴ Spatiale, financière, culturelle et pratique

épiceries sociales dans les possibles lieux du conventionnement, sauf si un travail approfondi sur la gouvernance est effectué auparavant et si ces épiceries deviennent accessibles à tous les publics.

Pour la FDSS, les épiceries sociales seraient les lieux privilégiés pour une expérimentation de SSA, avec l'idée de travailler sur les changements de gouvernance. Peut-être que ces deux visions ne sont pas si contrastées. Les structures de l'aide sociale pourraient être accompagnées au début dans leur réflexion en interne sur la SSA et dans l'approvisionnement et rejoindre plus tard l'éventuel projet pilote.

Les acteurs seraient aussi intéressés pour mener un projet pilote de SSA en collaboration avec des cantines pour améliorer l'alimentation de plus petits et pour faire de la SSA un potentiel levier d'émancipation en brisant les conventions dès le plus jeune âge. Par contre, l'obstacle principal de ce projet est la faible tendance de la population belge à inscrire ses enfants à la cantine. Toutes les écoles ne proposent pas ce service et même lorsqu'elles le font, la fréquentation est plutôt limitée.

E) Le dispositif de cotisation

La cotisation est le pilier le plus difficile à mettre en place au niveau des projets pilote. D'une part, il est difficile d'accéder aux informations relatives aux revenus des personnes. D'autre part, les acteurs ne sont pas légitimes pour demander une cotisation obligatoire. La cotisation au niveau des projets pilotes repose, soit sur des contributions volontaires de la part des individus ou des pouvoirs publics, soit sur la mise en place des mécanismes de prix différenciés.

Sur ce point, les acteurs du groupe de réflexion sont unanimes sur la nécessité d'un système de cotisation en amont, construit avec le public qui va participer au projet. Agir sur les prix risque en effet de créer des stigmatisations entre les adhérents, entre ceux qui contribuent et ceux qui bénéficient. Dans la logique d'une contribution volontaire, le prix différencié pourrait générer des conflits entre les contributeurs et rendre le système dysfonctionnel sur le long terme.

Comment assurer les contrôles ? Il faut avant tout éviter un système qui devienne discriminatoire et qui demande un « *screening* » de la situation financière des adhérents. Pour garantir un contrôle sur les cotisations, les acteurs proposent d'utiliser soit du déclaratif soit un système d'enquête. Sur ce point, les acteurs se divisent en deux catégories, entre ceux qui demandent des contrôles cycliques pour suivre l'évolution de la situation des personnes et ceux qui préfèrent un système plus léger et moins « inquisiteur », surtout avec les publics précarisés.

Une autre divergence se trouve dans l'opportunité de réserver une partie de l'argent cotisé pour financer des projets de développement des filières agroécologiques. Pour les acteurs du monde agricole et de la distribution, conserver une partie du budget pour mettre en place des projets de mutualisation de transport, pour la création de lieux de stockage ou encore pour la mise en place d'un système de commandes, serait nécessaire sur le long terme pour répondre à la nouvelle demande de produits locaux et durables. Cette idée n'est pas partagée par les acteurs de l'action sociale qui ne voient pas l'intérêt vu l'existence d'autres projets qui s'occupent de ça. Ces acteurs considèrent aussi que l'investissement pour l'amélioration de la production ne repose pas sur les contributeurs mais découle d'une responsabilité des politiques publiques.

F) 150€ pour tous ?

À la demande que tout le monde reçoive la même somme, les associations du milieu social ne sont pas tout à fait d'accord. Pour eux, les personnes qui ont plus besoin devraient recevoir plus, même avec un système de contribution en amont basé sur les revenus. Cette vision liée aux besoins est considérée par les acteurs les plus liés à la logique de la sécurité sociale comme contraire à l'universalité du dispositif. Mais il y a aussi une autre raison. Pour certains acteurs, les 150€ peuvent être utilisés comme levier pour inciter les riches à consommer des produits durables et, par conséquent, à supporter la transition agroécologique. Il s'agit, de garantir l'accessibilité à l'alimentation des plus précaires et de contraindre les plus riches à financer un système alimentaire plus durable. Établir une cotisation sur la base de revenus avec une différenciation sur le montant redistribué risque aussi de créer des problèmes d'acceptation du dispositif parmi le public plus aisé. Une solution proposée pourrait être de distribuer à tous le même montant et de faire intervenir les CPAS en cas de besoin pour couvrir la différence.

Au niveau des moyens de distribution les acteurs n'ont pas une idée très claire de ce qu'ils souhaitent mettre en place. Certains, comme les maisons médicales, soutiennent qu'il est nécessaire de découpler l'aide de l'argent. La distribution des 150 euros en espèces pourrait entraîner un dysfonctionnement du système, car il serait plus difficile de s'assurer que l'argent est dépensé pour l'achat des produits conventionnés plutôt que pour d'autres. Mais surtout, il est important d'éviter les stigmatisations. Dans les soins de santé avec un ticket, la personne accède aux soins, pour un projet de SSA il pourrait être utilisé un abonnement qui garantit un droit. D'autres appuient plutôt l'idée d'une carte ou l'utilisation de la monnaie locale mais ils préfèrent ne pas prendre position sur le sujet.

Les chèques alimentaires ne rencontrent pas d'opposition forte parmi les acteurs. Même si la FDSS souligne que l'utilisation des chèques ne répond pas aux besoins plus larges de la population précaire, qui vont au-delà de la nourriture : le chèque ça ne change rien par rapport à leur solitude. En plus, la logique de chèques n'est pas forcément la même que la SSA. L'idée de chèques alimentaires est de garantir une possibilité de choix, comme pour les autres

clients, mais dans la SSA leur utilisation serait restreinte à l'achat de certains produits conventionnés.

Pour d'autres acteurs l'aspect environnemental est aussi important mais leur vision est de procéder par étapes. Pour le Ratav, à petite échelle, il faudrait conventionner des acteurs sans trop questionner la qualité des produits pour permettre aux personnes d'acheter et d'améliorer l'accessibilité aux produits locaux. Solidaris et les maisons médicales privilégient l'accès à l'alimentation pour tous avec un prix rémunérateur pour les producteurs sans de forts critères de durabilité au départ. La mutuelle se questionne sur la faisabilité d'une conciliation entre les dimensions environnementale et sociale dans le projet SSA ou si cette conciliation présente un risque de blocage.

G) Conventionnement : quel degré de transformation ?

Bien que les acteurs se trouvent d'accord sur la nécessité d'avoir un mix des critères évolutifs pour les produits à conventionner, certaines divergences existent par rapport au choix des lieux de distribution et sur des questions liées à l'accessibilité de ces produits.

La priorité est accordée au conventionnement des produits locaux avec un prix rémunérateur pour les producteurs et accessible pour les consommateurs. Les critères de conventionnement pourraient couvrir aussi des aspects liés au type de production, par exemple, privilégier des cahiers des charges biologiques ou sans intrants, ou encore inclure des conditions de saisonnalité. Plusieurs acteurs expriment leur préférence pour la mise en place du système participatif de garantie (SPG) au lieu d'utiliser des certifications existantes. Les SPG prévoient la co-construction du cahier des charges entre producteurs et consommateurs et un système de contrôles entre pairs. Les SPG constituent un système d'assurance de la qualité qui interpelle tous les acteurs. Ce système pourrait permettre de définir des critères qui vont même au-delà du bio, qui souvent valorise un modèle biologique agro-industriel, et qui, en même temps, ne demande pas aux producteurs un coût exorbitant pour l'obtention de la certification. Par contre, ces acteurs se rendent compte de la complexité que comporte la mise en place de ce type de solutions et ils sont prêts à sacrifier cette idée.

Afin de faciliter le conventionnement au niveau de projet pilote, il serait plus simple de donner la possibilité de choix parmi un mix de critères (bio, équitable, local, prix rémunérateur...) sans l'obligation, au début, de tous les respecter. Ces critères doivent être évolutifs pour pousser les producteurs et les distributeurs vers l'intégration des conditions manquantes dans le temps. Les produits conventionnés devraient être mis en évidence avec une étiquette ou un label. Ce raisonnement se fonde d'une part, sur la nécessité de ne pas trop charger les producteurs, mais aussi sur la nécessité de rendre l'offre disponible. Il est en effet presque impossible de trouver aujourd'hui des produits qui répondent à toutes les exigences mentionnées : local, biologique (ou agroécologiques), prix rémunérateur pour les producteurs

et accessibilité. Par contre, les acteurs soulignent l'importance de la mise en place d'un système de contrôle et de suivi : ça devrait être un prérequis à poser même avant la définition des critères.

La réflexion autour de l'accessibilité des produits est cruciale dans le débat sur le conventionnement. L'accessibilité des produits ne se limite pas au prix, mais inclut des facteurs comme la distance géographique, où on peut trouver ces produits, une accessibilité socio-culturelle, qui reflète les habitudes alimentaires et les valeurs de la personne, et aussi un aspect pratique, qui concerne la prise en compte des facteurs comme la condition physique des personnes (âge, mobilité) mais aussi l'accès au matériel adéquat (accès à une cuisine ou un frigo) (Alphandéry et Picard, 2020). Pour cette raison les acteurs sont prêts à renoncer à certaines conditions au niveau du cahier des charges pour favoriser l'accessibilité des produits conventionnés pour tous.

En revanche, des points de tension émergent sur le choix des lieux de distribution entre les promoteurs de l'accessibilité à tout prix et ceux qui ont une vision plus transformative des systèmes alimentaires. Cette tension est particulièrement accentuée en ce qui concerne l'inclusion de la grande distribution dans le circuit de distribution. Pour les acteurs les plus antisystème et pour les promoteurs du local, il serait judicieux de sélectionner des lieux de distribution alternatifs, comme par exemple les coopératives des producteurs ou de consommateurs, qui reflètent les valeurs de solidarité et qui sont déjà engagés dans la transition agroécologique. Même si les aliments qu'ils proposent ne répondent pas tous aux critères du conventionnement. La motivation réside dans l'intérêt de faire accéder des personnes qui n'ont pas l'habitude d'effectuer leurs courses alimentaires dans ce type de magasins afin d'encourager l'achat aussi d'autres produits, au-delà de ceux qui seront conventionnés. Ces acteurs s'opposent à l'inclusion de la grande distribution, même s'ils comprennent l'argument d'accessibilité spatiale. Dans ce cas, un regard particulier sera donné à l'emplacement de ces lieux pour assurer une couverture dans le quartier.

Il y a aussi une barrière culturelle à considérer l'accès à ce type de magasins. Bien que la recherche de mixité soit comprise dans les valeurs de ce type de coopératives, la clientèle reste souvent limitée à un public plutôt aisé ou déjà sensibilisé aux enjeux des systèmes alimentaires. Pour un public plus précaire, cela pourrait constituer un frein à la participation : pas tout le public est habitué et se sent à l'aise dans les magasins alternatifs. Pour cette raison et pour une question liée à l'accessibilité spatiale, la fédération de services sociaux mais aussi la mutuelle ne sont pas opposées à l'exclusion de la grande distribution dans les circuits de distribution. Les acteurs conventionnels ne vont pas disparaître d'un jour à l'autre et il serait nécessaire d'engager un débat avec eux. Une proposition de compromis serait par exemple, d'instaurer un système de conventionnement qui serait plus souple sur les exigences en termes de cahier des charges des produits pour les magasins alternatifs et plus rigide pour la

grande distribution : dans les coopératives, les bénéficiaires pourraient acheter tous les produits, même s'ils ne respectent pas tous les critères, mais dans la grande distribution ils pourraient acheter que des produits conventionnés qui prennent en compte tous les critères.

Enfin, les acteurs plus attachés à la une vision de développement territorial soutiennent la nécessité d'inclure dans le conventionnement aussi les entreprises emblématiques du territoire.

H) Gouvernance : quelle degré de participation ?

Parmi les acteurs interrogés, il y a un certain consensus autour du fait que la participation directe de la population au choix des critères de conventionnement est trop compliquée. Soit pour une question de temps, pas tous les citoyens ne sont disponibles pour dédier du temps à la construction d'une démocratie alimentaire, mais aussi pour une question de formation à participer à ce type de débat qui souvent, sont dominés par les individus plus habitués et préparés à argumenter leurs opinions.

Ces obstacles à la participation sont plus accentués pour le public plus précaire. Ces personnes sont souvent très éloignées des thématiques liées à l'alimentation et elles ne sont pas habituées à ce type de débat. Selon les acteurs du milieu social, il existe un fort risque de violence institutionnelle à la participation directe des précaires dans les instances de conventionnement. Ces personnes n'ont pas la même manière de s'exprimer et cette difficulté peut générer une souffrance psychologique parmi les personnes plus démunies et renforcer une logique de discrimination structurelle. Les lieux de débat et de concertation ne sont pas souvent conçus pour établir un vrai dialogue avec les personnes plus fragiles. Le risque est de créer une participation fictive que devient un alibi pour justifier l'inclusion et la mixité. Pour inclure effectivement les précaires dans des instances de conventionnement, il faudrait utiliser des techniques des méthodes de recherche en croisement de savoirs⁵.

Parmi les acteurs interrogés certains sont plus enclins aux systèmes de démocratie consultative, notamment les associations du secteur social. D'autres, comme RDC ou les maisons médicales, soutiennent la mise en place d'une multiplicité des formes de participation qui puissent garantir à tout le monde de participer. Vu la difficulté des personnes à participer de façon régulière, il faudrait prévoir un engagement multiple, des espaces formels et, en parallèle, des discussions conviviales. La participation des producteurs et la voix du public précarisé sont retenues par tous comme fondamentale. Les personnes plus précaires pourraient participer soit via des porte-paroles, par exemple des associations qui ont l'habitude de traduire les revendications des plus démunis, soit directement mais après un

⁵ La méthode de croisement de savoirs est un processus démocratique qui prévoit la conception et la mise en œuvre d'un projet où chacun trouve sa place et peut apporter sa contribution. Il ne s'agit pas seulement de croiser les savoirs et les pratiques, mais aussi le pouvoir décisionnel et d'action.

processus de sensibilisation aux thématiques et de « formation » au processus d'intelligence collective.

Le sentiment est également que la réflexion sur la création des nouvelles instances de gouvernance est, pour certains acteurs, biaisée par la mise en place en Belgique des Conseils de politique alimentaire (CPA). Les CPA belges sont des instances de gouvernance démocratique qui réunissent les acteurs publics, privés et la société civile afin de développer une vision holistique sur le thème de l'alimentation à l'échelle d'un territoire donné. L'objectif est d'offrir un lieu de discussion, de coordination et de construction des politiques alimentaires pour engager une dynamique de transition des systèmes alimentaires (Bonomelli et Eggen, 2017). Ces instances récemment créées comme des espaces de dialogue autour de l'alimentation voient dans la SSA une opportunité pour renouveler leur mission. Il serait donc difficile de mettre en place d'autres systèmes de gouvernance démocratique dans les territoires où cette forme de gouvernance existe déjà. Leur mission pourrait couvrir aussi la fonction de conventionnement. Par contre, ces instances de gouvernance participative sont souvent dominées par les positions des acteurs les plus influents. Dans ce contexte, leur confier le conventionnement dans le cadre de la SSA pourrait comporter un risque de dilution des ambitions notamment du point de vue environnemental mais aussi social. De plus, la présence des citoyens ou des associations de consommateurs dans ces instances est très limitée, sinon absente.

Le seul acteur qui voit la démocratie directe comme la seule voie possible est la mutuelle socialiste. Avec l'expérience historique de la sécurité sociale, seulement une participation active des citoyens dans la prise de décisions pourrait faire fonctionner un projet de sécurité sociale de l'alimentation. La mutuelle propose une gouvernance qui doit inclure des citoyennes et citoyens, sélectionnés avec le tirage au sort, des associations, dont les mutuelles, et les producteurs. La mise en place des balises qui orientent la discussion et qui s'inscrivent dans les valeurs de la SSA serait aussi fondamentale.

Le tableau ci-dessous (Figure 4) résume les possibles avantages et désavantages des différents moyens d'action présentés ci-dessus :

Figure 4 Les avantages et désavantages des moyens d'implémentation

Mesure	Avantages	Désavantages ou risques
Cotisation :		
Prix Différencié	Plus facile à mettre en place	Pas une mesure universelle, risque de stigmatisation entre les acheteurs

		Problèmes d'acceptation Risque de mauvais fonctionnement sans un public mixte
Aide budgétaire	Augmentation du pouvoir d'achat pour les plus précaires	Dépendance de l'aide publique ou de dons
Cotisation volontaire en amont	Plus alignée avec la SSA en termes de redistribution de la richesse	Dépendance d'aide publique ou de dons Risque de stigmatisation de bénéficiaires si un système de screening de revenus est mis en place Risque de mauvais fonctionnement sans un public mixte
Moyen de distribution :		
Chèques	Acceptation plus diffuse, aussi parmi certaines personnes précaires	Risque d'isolement des personnes précaires
Monnaie locale	Découplage de l'argent	Circuit d'utilisation limité ou à refaire Peu connu Besoin de support technique pour installer le dispositif
Dons/panier	Pas lié à un lieu physique Découplage de l'argent	Disponibilité variable dans le temps et dans la qualité Mesure caritative
Abonnement/Carte	Découplage de l'argent Forme d'accès libre	
Bénéficiaires		
Cible	Travail d'accompagnement des pratiques alimentaire plus facile	Logique assistancielle

Mixité	Difficile de garantir l'équilibre	Nécessaire pour le fonctionnement d'une cotisation en amont mais aussi sur le prix
Conventionnement :		
Produits	Accessibilité spatiale des produits Légalement faisable	Pas que des produits bruts pour garder une accessibilité pratique Offre suffisante (si large nombre de bénéficiaires)
Producteurs	Valoriser les métiers agricoles	Concurrence et risque de surproduction des producteurs Accessibilité spatiale (ou retrouver les produits) Risque d'organisation sur le prix
Distribution	Plus facile à mettre en place au niveau de petits projets	Limitation du choix des consommateurs Pas toute l'offre sera conventionnée (comment la reconnaître ?)
Magasins alternatif	Soutien de la transition de systèmes alimentaires et des valeurs de solidarité Convention indirecte des producteurs entant que fournisseurs	Accessibilité physique (emplacement) et culturelle (pour les plus précaires) Pas de mixité de public
Grande distribution	Accessibilité spatiale	Risque de spéculation (ex. application de marges en plus sur les produits conventionnés)
Épiceries sociales	Plus facile de rejoindre le public précaire	Rester dans l'entre-soi Présence des prix différenciés et risque de conflit avec une cotisation en amont

		<p>Pas de mécanisme de gouvernance participative</p> <p>Pas d'inclusion de tous le public</p>
Critères :		
Labels existants	<p>Implémentation plus facile</p> <p>Les consommateurs connaissent déjà certains labels</p>	<p>Risque pour certaines certifications comme le bio d'avoir un cahier des charges trop « permissif »</p> <p>Coût supplémentaire pour les producteurs</p>
Construction du cahier des charges / SPG	Redonner le pouvoir et créer de la proximité entre producteurs et mangeurs	<p>Temps de mise en place</p> <p>Difficulté de participation (sujet trop technique)</p>
Gouvernance :		
Consultative	Possibilité d'utilisation des instances existantes	<p>Ne donne pas la voix à tous</p> <p>Risque de dilution des ambitions politiques</p>
Participation directe	Redonner le pouvoir aux producteurs et aux mangeurs	<p>Participation difficile (question de temps)</p> <p>Risque de manque d'efficacité</p> <p>Risque de violence institutionnelle pour le public précaire</p> <p>Risque de « participation alibi »</p> <p>Demande une formation préalable – coût et temps</p>
Mixte	Incite à la participation, plusieurs options et le choix final aux personnes	Demande du temps

4.2 Les limites des projets pilotes

La création de la sécurité sociale comme nous la connaissons aujourd'hui passe par la création de caisses locales. Ces caisses ont monté les premiers mécanismes de cotisation et de redistribution de la valeur ajoutée générée par le travail. Initialement gérées majoritairement

par les travailleurs, ces caisses ont été progressivement fédérées et reprises par l'État jusqu'à la création d'un système national de Sécurité sociale qui se base sur un mécanisme de prise de décisions tripartites (travailleurs, employeurs et état). (Petersell et Certenais, 2021). Ce dispositif, révolutionnaire pour l'époque, a instauré un mécanisme de solidarité collective et permis de repenser la valeur du travail et la richesse associée. Ce modèle se base sur un principe de solidarité horizontale, tout le monde cotise selon ses moyens, une solidarité verticale de redistribution de la richesse, chacun reçoit selon ces besoins, une dimension assurantielle, de gestion de risque, et sur l'adhésion et l'acceptation par la population.

C'est de ce modèle que s'inspire la Sécurité Sociale de l'Alimentation. Si on suit à la lettre le processus qui a porté à l'institution de la sécurité sociale, la seule forme de projet pilote préalable à l'institution d'un mécanisme national serait en forme de caisse. Selon le Réseau Salarial, la SSA sera composée d'un réseau de caisses locales gérées par des habitants et des professionnels. Ces caisses seront en charge de l'approvisionnement et de définir les critères de conventionnement de façon démocratique (Petersell et Certenais, 2021).

Cependant, contrairement à 1945, il existe aujourd'hui un système de sécurité sociale déjà en place. La réflexion sur la SSA est donc scindée entre un projet d'intégration de l'alimentation dans les branches du système actuel et la création par le bas des projets à l'échelle locale. D'un côté l'universalité et la vision systémique du projet compliquent la mise en place d'un vrai mécanisme de cotisation et de redistribution au niveau local, de l'autre côté le processus de conventionnement demande un ancrage territorial.

La cotisation par exemple est le pilier le plus difficile à appliquer à petite échelle. Au niveau des expérimentations, le mécanisme de cotisation se base forcément sur des contributions volontaires ou sur des subventions publiques. Seulement l'État a la capacité et la légitimité de mettre en place un système de cotisation universelle et proportionnelle aux revenus. Le régime général de sécurité sociale est en effet une compétence exclusive de l'État fédéral en Belgique. Même les mutuelles, gestionnaires de la cotisation et de la redistribution des soins de santé en Belgique, ne pourraient pas mettre en place un système de cotisation à l'échelle locale. Bien qu'une possibilité serait d'utiliser le système d'assurance complémentaire, cela repose sur le marché des services qui suit une logique marchande. Utiliser les données des contributeurs pour tester un mécanisme de cotisation pourrait être considérée comme une concurrence déloyale. Les villes, de leur côté, ont très peu ou aucune compétence en matière fiscale. La seule voie possible pour décliner ce pilier à l'échelle locale pourrait reposer sur l'aide aux personnes. Une compétence récemment transférée aux communautés linguistiques par la sixième réforme de l'état belge. Mais même cette option resterait limitée à un nombre de bénéficiaires restreint. Finalement, si l'idée est de copier la sécurité sociale, même au niveau des projet pilotes, la cotisation devrait être mise en place en amont.

Le respect de l'universalité devrait garantir l'accès à l'alimentation à tous et à toutes, selon les besoins. Le projet devrait essayer d'être le plus universel possible même au niveau des bénéficiaires et chercher à toucher tout le monde. Les projets pilotes devront tenter de ne pas recréer des politiques assistancielles et de ne pas cibler les bénéficiaires par rapport à leur statut afin d'éviter les stigmatisations. Mais il y a aussi la volonté d'éviter les solutions à double vitesse et d'éviter de recréer un système qui exclut certains publics et qui reste réservé à un nombre restreint d'individus. Enfin, dans le cas d'un projet pilote la participation est volontaire, ça serait impossible d'imposer une obligation de participation.

Le conventionnement dans sa conception originelle doit être ancré dans le territoire. Les décisions doivent être prises au niveau du bassin de vie afin de garantir un réel processus démocratique et d'éviter les rapports de force entre les différents acteurs. Si on suit l'exemple des premières caisses de sécurité sociale, il reviendrait donc aux habitants et aux professionnels du système alimentaire du territoire de définir ensemble les critères des produits à conventionner. La composition et la forme du processus démocratique à mobiliser n'est en revanche pas encore défini. Le Réseau Salariat propose un système de tirage au sort alors que le collectif pour une SSA reste ouvert à plusieurs solutions.

Il est évident, qu'il est impossible de tester tous les piliers au niveau des projets pilotes locaux. Il est nécessaire d'agir au niveau fédéral pour instaurer une cotisation universelle sur la base des revenus et créer une 8^{ème} branche de sécurité sociale qui puisse garantir à tous et toutes le droit à l'alimentation. D'autre part, il apparaît nécessaire de déterminer des mécanismes de conventionnement sous la forme des caisses au niveau local.

Cependant plusieurs acteurs se demandent si l'intégration de la SSA dans le système de sécurité sociale ne risque pas de reproduire les dysfonctionnements du modèle actuel. Dans le temps, le régime de sécurité sociale s'est plié à une logique marchande et ne répond plus à ses valeurs fondatrices de solidarité. L'intégration de la SSA dans ce système pourrait comporter une dilution des ambitions du projet et ainsi de tuer la possibilité de mettre en place des modèles alternatifs au niveau local. Le risque politique de changement d'orientation et d'instrumentalisation du projet est fort.

Il y a aussi une question d'acceptation car la sécurité sociale se base sur la perception du risque. Le risque de tomber malade, de perdre son travail et de se retrouver sans revenus sont des risques perçus par la population, et causent des conséquences immédiates sur le bien-être des personnes. Les risques de santé liés à la « malbouffe » sont dilués dans le temps et ne sont pas perçus par toute la population. La mise en place d'un projet qui n'est pas accepté par la population pourrait causer des conflits et freiner dès le départ l'expérimentation et le débat sur la SSA.

4.3 Quelle forme de projet pilote en Belgique

La SSA dans sa conceptualisation initiale pourrait résoudre plusieurs enjeux : un enjeu d'accessibilité de l'alimentation, un enjeu de transition du système alimentaire, un enjeu de gouvernance. Tous les acteurs interrogés reconnaissent une utilité dans la mise en place d'un système de SSA, sauf la fédération des services sociaux qui reste dans le doute sur son réel impact.

Par contre, quand on réfléchit à comment implémenter le concept de SSA au niveau des projets pilotes, plusieurs contraintes font aussi que la réponse que la SSA pourrait apporter à ces enjeux diminue, au moins dans un premier temps.

Une première tension émerge entre les aspects de choix démocratique des critères de conventionnement et la nécessité de soutenir la transition agricole. Est-ce que c'est bien de poser des balises dans le processus démocratique afin d'orienter le conventionnement vers des produits durables et de proximité ? ou faut-il préserver la décision entre les mains des citoyens ? Il n'y a pas une forme prédéfinie du processus décisionnel de conventionnement à suivre dans la modélisation de la SSA, sauf le respect du « choix démocratique ». Le processus décisionnel par démocratie directe c'est l'aspect auquel les acteurs croient le moins en Belgique, soit pour une question de temps que va prendre le débat, soit pour une question de participation, pas tout le monde a la capacité, les ressources et la disponibilité pour y adhérer. Les acteurs interrogés sont plus enclins à choisir une forme de démocratie représentative, où les consommateurs et les publics plus précaires sont représentés dans le débat par des associations. Une attention particulière devrait être portée à la composition des instances décisionnelles, pour faire que toutes les voix soient présentes et pour éviter de reproduire une disparité des pouvoirs dans la prise de décision finale comme c'est souvent le cas dans les instances de décision traditionnelles. Au niveau des critères, le débat en Belgique est plutôt orienté sur la définition des balises qui puissent orienter la discussion sur le choix d'un certain type de produits (durables, locaux ou de saison, prix rémunérateurs pour les producteurs...) et soutenir une transition agricole sans favoriser les acteurs conventionnels, comme la grande distribution. Le risque, sans accompagner le conventionnement par une vraie participation des gens, c'est d'imposer aux consommateurs le choix dans leur consommation au lieu de soutenir une transition par le bas, choisie et acceptée par la population.

Une autre tension se trouve dans la nécessité de garantir l'accessibilité des produits à tous, la qualité et la quantité de l'offre alimentaire en Belgique. L'offre actuelle en Belgique n'est pas en mesure de fournir des produits qui répondent à tous les critères et aux besoins des citoyens dans l'immédiat. La transition des systèmes alimentaires devrait se produire de façon progressive si on veut garantir son accessibilité pour un grand nombre des bénéficiaires. Pour répondre à cet enjeu deux choix s'opposent :

1. garantir une certaine flexibilité dans le respect des critères de conventionnement et

imposer une progressivité dans la conformité, notamment par rapport au local et à la durabilité ;

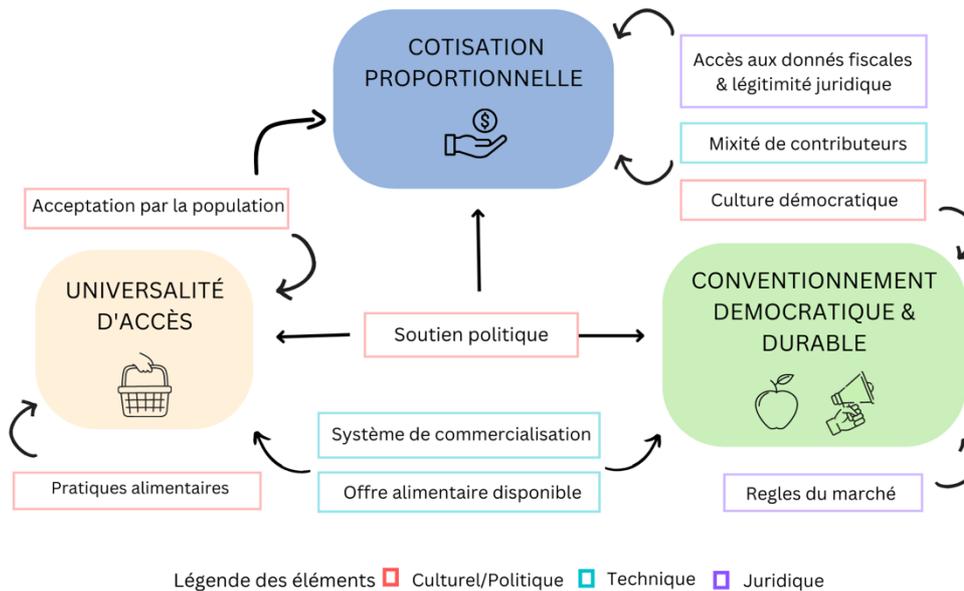
2. commencer avec des petits projets et après élargir à un public plus large dans le temps.

Enfin, comment avoir accès à ces produits ? **une tension émerge entre la radicalité du projet de transformation du système alimentaire et la nécessité de garantir l'accessibilité pour tous.** Sélectionner que des lieux de distribution de type coopératif ou associatif, déjà engagés dans la transition du système alimentaire, ne garantit ni l'accessibilité géographique, ni l'accessibilité du public plus précaire. Par contre, cela pourrait exclure les acteurs conventionnels du système. Au niveau légal, c'est difficile, avec des fonds publics, de conventionner directement des acteurs économiques au risque de fausser la libre concurrence, en favorisant un acteur plutôt qu'un autre. Le facteur d'exclusion des acteurs conventionnels devrait donc passer à travers les critères des produits.

Par contre, si on décide de mettre en place un projet pilote SSA, le support des politiques publiques est retenu nécessaire si le nombre des bénéficiaires augmente. La mise en place du conventionnement, de la logistique d'approvisionnement, sans compter l'investissement demandé par la transformation des systèmes alimentaires, exige du support en termes de ressources économiques et humaines.

Les entretiens avec les membres du groupe de discussion et avec les porteurs de projet français et belges ont permis de mettre en lumière des éléments fondamentaux à prendre en compte pour la mise en place des projets pilotes (Figure 5).

Figure 5 Les éléments clés pour la conception des projets pilotes SSA



On voit à quel point des contraintes techniques liées au territoire, comme l'offre disponible et la commercialisation, ou à la fonctionnalité et la nécessité de mixité pour faire fonctionner la caisse, des contraintes juridiques, comme l'accès aux données fiscales et les règles de libre concurrence du marché, mais aussi des aspects culturels et politiques, comme l'acceptation par la population, peuvent influencer le chemin d'évolution de la SSA.

Les intérêts des acteurs ont aussi une influence sur la forme que la SSA pourrait prendre et sur le type d'expérimentation envisageable. Les acteurs ont exprimé une préférence pour l'accessibilité et pour améliorer la commercialisation des produits de proximité pour tous. Mettre en lien le monde agricole, celui des circuits courts, avec le monde du social pour garantir une transition du système alimentaire, une bonne rémunération des producteurs et améliorer l'alimentation des plus démunis. Pour certains acteurs cela peut consister à renoncer, dans un premier temps, à des critères contraignants du point de vue de la durabilité des produits pour éviter de trop peser sur les producteurs. La priorité est accordée à une urgence de soutenir une production locale et une urgence sociale d'accès à l'alimentation. Cela pourrait être concrétisé par la mise en place d'un mix de critères parmi lesquels choisir et une progressivité dans leur respect. Une minorité serait prête à accepter la participation de la grande distribution dans le projet afin de garantir l'accessibilité géographique des lieux de distribution. Enfin, la gouvernance démocratique et les aspects de participation directe sont les moins intéressants à tester parmi les personnes interviewées, au moins dans un premier temps.

C'est difficile de dire si les acteurs seront plus intéressés à se fédérer ou plutôt à travailler sur

des projets spécifiques. Parmi les acteurs qui composent le groupe de réflexion il n'y a pas tous les acteurs essentiels pour la mise en place d'un projet à moyenne échelle du point de vue de la représentativité territoriale, au niveau de Bruxelles ou de la Wallonie. Cependant, au sein du groupe, certains acteurs sont plus ou moins disposés à renoncer à leur emprise sur la durabilité. Cela pourrait indiquer une pluralité de projets à petite échelle : certains essayant de maintenir des critères plus contraignants dès le départ, d'autres qui essaient d'être plus permissifs sur les produits afin d'assurer l'accessibilité pour tous.

La majorité des acteurs sont de l'idée de créer une caisse pour commercialiser des produits locaux et durables et les rendre plus accessibles. Le seul opposé à un projet commun est la fédération de services sociaux. Selon la fédération, il serait difficile d'étendre ce mécanisme au niveau des structures d'aide sociale actuelles, pas trop ouvertes aux nouveaux projets transformateurs. Ça serait peut-être envisageable d'intégrer ces structures petit à petit dans un projet commun suite à un accompagnement spécifique sur la gouvernance interne, l'approvisionnement et sur l'appropriation du projet de SSA parmi le public plus précaire. Le risque, par contre, c'est de perdre en universalité et de reproduire des mécanismes à double vitesse.

Conclusion

Pour des questions techniques liées à l'offre alimentaire et à l'acceptation du public, un projet pilote de SSA qui essaie de tester la majorité des piliers au même temps, devrait rester contraint à un nombre des bénéficiaires restreints, au détriment de l'universalité de l'accès au dispositif.

Par contre, si on augmente le nombre des bénéficiaires, le conventionnement est le pilier qui risque de s'affaiblir le plus. Pour garantir une offre à tout le monde, les critères devaient être plus faibles et accompagner la transition du système alimentaire sur le long terme. Garantir la participation directe pour un grand nombre des bénéficiaires est aussi compliqué et risque de créer des débats sans fin.

A partir des réalités existantes et des intérêts des acteurs on pourrait imaginer des types différents de projets pilotes à petite échelle :

- une extension du partenariat BEES coop – CPAS à d'autres supermarchés coopératifs (trois à Bruxelles), des magasins de producteurs ou des associations engagées dans la transition alimentaire. On pourrait imaginer une caisse alimentaire, gérée par les citoyens et les citoyennes mais aussi par des professionnels, qui redistribue les montants collectés sur base volontaire. Les CPAS pourrait couvrir la différence en cas de besoin pour les bénéficiaires plus précaires. Pour identifier les distributeurs, le collectif 5C propose un label qu'il est en train de développer pour identifier les structures qui s'engagent dans une démarche progressive de durabilité, proximité et bonne rémunération des producteurs. Au niveau du conventionnement, si l'intention est d'expérimenter aussi ce pilier, il serait possible soit utiliser le Conseil Good Food, au risque d'élargir à d'autres lieux de distribution, soit créer une autre instance. Si les CPAS ne désirent pas participer au mécanisme, il serait quand même possible de les inclure dans le système d'approvisionnement et de travailler avec eux sur la gouvernance et la participation des bénéficiaires dans le choix des produits. Les épiceries devront devenir accessibles aussi aux autres adhérents au projet et il serait aussi possible pour les bénéficiaires du CPAS de faire leurs courses dans les autres lieux d'approvisionnement.

- un système de paniers, géré par le Gasap pour rendre accessible l'offre des produits durables et faire le relais entre des fermes urbaines ou en périphérie, les épiceries sociales, si engagées dans un processus de changement de gouvernance, et les maisons médicales. Au niveau des choix des critères un système type SPG pourrait être mis en place entre consommateurs et producteurs. La mise en place d'une caisse pour financer des produits est aussi essentielle et la mutuelle pourrait venir en support avec son expérience.

Tous les acteurs interrogés sont intéressés par la mise en place des projets pilotes ou de test soit pour accompagner le projet politique soit pour affiner les questionnements qui encore se posent. D'un côté, la partie expérimentale est vue comme complémentaire et une étape essentielle à la construction du projet de SSA au niveau fédéral, de l'autre côté, les initiatives

existantes voient dans la SSA un horizon dans lequel se projeter et se conforter dans leurs luttes quotidiennes. Pourquoi pas imaginer une nouvelle façon de construction d'une politique publique par les bas pour concilier les deux niveaux : à travers le financement des multiples expérimentations de SSA au niveau local qui pourraient accompagner la mise en place de la 8eme branche de la sécurité sociale fédérale et affiner les questions techniques au fil du temps.

Il faut aussi souligner que dans des situations de stress les personnes ont tendance à modifier leur comportement alimentaire et à manger des aliments plus riches en sucres et en gras. Le contexte actuel de guerre et les conséquences sur la situation économique et sociale des personnes n'a pas un impact positif sur le bien manger. Cela pourrait influencer sur l'acceptation des personnes d'un projet trop « alternatif » et suggérer de tester l'idée d'abord à petite échelle avec un nombre limité des bénéficiaires ou en allant progressivement dans la redistribution des 150 euros.

Pour ces raisons, le travail sur la diffusion, sur la sensibilisation des gens et des organisations au concept de SSA est fondamental. Accompagner les structures dans la réflexion autour de la SSA et dans la mise en place de ses valeurs est une étape nécessaire pour préparer les mentalités, comme aussi la création des outils d'éducation populaire pour sensibiliser un public plus large. Afin d'éviter le risque de sortir des principes fondateurs, il est judicieux de poser des balises dans lesquelles les structures pourront évoluer et de définir une vision claire de la SSA sur le long terme. Cependant, il serait erroné de qualifier de projets pilotes des expériences qui n'essaient pas de travailler sur tous les piliers, même si redimensionnées et dans de temps différents.

Références bibliographiques

- Akrich M., Callon M., Latour B., et Monaghan A. 2002. *The key to success in innovation part I: the art of interressement*. International Journal of Innovation Management n° 06(02). p. 187-206. Disponible sur : [10.1142/S1363919602000550](https://doi.org/10.1142/S1363919602000550) (Consulté le 16 juin 2022).
- Alphandéry M. et Picard. 2020. *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité*. Le labo de l'économie sociale et solidaire, p.74. Disponible sur : <https://www.lelabo-ess.org/agir-contre-la-precarite-alimentaire-en-favorisant-l-acces-de-toutes-a-une-alimentation-de-0> (Consulté le 24 aout 2022)
- Biowallonie. 2022. *Les chiffres du bio 2021 en Wallonie*. Disponible sur : <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2022/07/Chiffres-du-bio-2021.pdf> (Consulté le 05 aout 2022)
- Bonomelli V. et Eggen M. 2017. *Les conseils de politique alimentaire. Vers une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ?* Disponible sur : https://www.fian.be/IMG/pdf/conseils_politique_alimentaire_web.pdf (Consulté le 23 aout 2022)
- Bonzi B. 2019. Dilemme de l'aide alimentaire et conflits de normes. *Socio-anthropologie*, n° 39, p. 67-82. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/5248> (Consulté le 3 septembre 2022)
- Ceinture et Aliment-Terre Liégeoise. 2022. *La sécurité sociale de l'alimentation, une utopie qui commence à s'incarner ?* Disponible sur : https://www.catl.be/wp-content/uploads/2022/03/097_CATL_5_SSA_utopie_WEB.pdf (Consulté le 07 aout 2022)
- Fédération des Services Sociaux FDSS. 2022. *L'aide alimentaire en belgique*. Disponible sur : <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/> (Consulté le 05 aout 2022)
- Fondation Daniel & Nina Carasso. 2019. *Comment mesurer l'impact d'un projet alimentaire ?* Disponible sur : https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20190425/guide_syalinnov.pdf (Consulté le 25 juillet 2022)
- Manger Demain. 2021. *Les ceintures alimentaires*. Disponible sur : <https://www.mangerdemain.be/wp-content/uploads/2021/02/FICHE-TEHM-CEINTURES-ALIM.pdf> (Consulté le 22 aout 2022)
- Manger Demain. 2022. *Les enjeux de la sécurité sociale de l'alimentation. Table 2*. Disponible sur : <https://www.mangerdemain.be/wp-content/uploads/2022/06/PV-table2-SSA.pdf> (Consulté le 5 aout 2022)

- Méadel C. 2015. *Les controverses comme apprentissage*. Hermès, n° 73(3), p. 45. Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2015-3-page-45.htm?ref=doi> (Consulté le 13 aout 2022)
- Missonier S. 2008. *Comprendre pour aider. Analyse réticulaire de projets de mise en oeuvre d'une Technologie de l'Information: le cas des Espaces Numériques de Travail*. Université de Nice-Sophia Antipolis, Institut d'administration des entreprises, p.39. Disponible sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00368354/document> (Consulté le 13 aout 2022)
- Petersell L. et Certenais K. 2021. *Régime général, pour une sécurité sociale de l'alimentation*. Riot Éditions, p.115. Disponible sur : <https://riot-editions.fr/wp-content/uploads/2021/11/Regime-General.pdf> (Consulté le 27 aout 2022)
- Peuch J. 2021. *Appliquer le droit à l'alimentation, une obligation pour l'État*. Revue Politique Disponible sur : <https://www.revuepolitique.be/appliquer-le-droit-a-l'alimentation-une-obligation-pour-letat/> (Consulté le 4 aout 2022)
- Peuch J. 2022. *Droit à une alimentation de qualité et Systèmes alimentaires Pourquoi il est si difficile de bien manger en Belgique, et ce qu'on peut y faire*. Disponible sur : <http://www.fian.be/IMG/pdf/22603-fian-etude-nutrition-systeme-alimentaires.pdf> (Consulté le 4 aout 2022)
- Région de Bruxelles-capitale. 2022. *STRATÉGIE GOOD FOOD 2 2022 – 2030*. Disponible sur : https://goodfood.brussels/sites/default/files/inline-files/GF_A4_strat_FR_def_11.pdf (Consulté le 13 aout 2022)
- Sciensano. 2018. Enquête de santé. Disponible sur : <https://www.sciensano.be/fr/projets/enquete-de-sante>. (Consulté le 4 aout 2022)
- Seurat C. et Tari T. 2021. *Controverses mode d'emploi*. Presses de Sciences Po. Disponible sur : <https://controverses.org/mode-demploi/intro.html>. (Consulté le 18 aout 2022)

Table des Annexes

Annexe A : Liste des acteurs et des réunions	52
Annexe B : Grille d'entretien des acteurs	53
Annexe C : Résumé des entretiens	52

Annexe A : Liste des acteurs et des réunions

Liste des acteurs interrogés :

- Catherine Rousseau, chargée de projet, Fédération des services sociaux (FDSS), 06/07/2022, à distance
- Marie Poulaert, chargée de mission, Collectif 5C, 11/07/2022, à distance
- Marie Delfosse, chargée de missions, Réseau Wallonne de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), 12/07/2022, en présentiel
- Vincent Laviolette, Coordinateur du Réseau Aliment-terre de l'arrondissement de Verviers (RATAV), 13/07/2022, à distance
- Delphine Faucon, Co-coordinatrice du dispositif Soli'doume, 17/08/2022, à distance
- Pauline Scherer, co-fondatrice de l'association Vrac & Cocinas, 20/07/2022, à distance
- Brieuc Wathelet, Solidaris, 22/07/2022, en présentiel
- Vincent Huberland, médecin généraliste, 25/08/2022, à distance
- Sébastien Kennes, animateur, Rencontres de Continents, 26/08/2022, en présentiel

Liste des réunions

Réunions SSA en plénière :

- Réunion du 15/06/2022, 17 participants
- Réunion du 20/09/2022, 14 participants

Réunions du sous-groupe plaidoyer :

- Réunion du 17/05/2022, 7 participants
- Réunion du 12/07/2022, 8 participants
- Réunion du 06/09/2022, 7 participants

Réunions du sous-groupe projets concrets :

- Visite BEES Coop, 14/06/2022, 8 participants
- Réunion du 13/07/2022, 5 participants
- Réunion du 21/09/2022, 6 participants

Évènements SSA :

- Webinaire « Pouvoir d'achat des ménages : comprendre et appréhender les évolutions actuelles. Focus sur l'alimentation » Observatoire endettement, 03/05/2022
- Conférence « Sécurité sociale de l'Alimentation : 150 €/mois de budget alimentaire pour tou-te-s ? », association As Bean, Université Libre de Bruxelles, 05/05/2022
- Conférence « La relocalisation en temps de crises », Manger Demain, Région Wallonie, 02/06/2022

Annexe B : Grille d'entretien des acteurs

- Présentation des objectifs du mémoire

1. Présentation de l'organisation : le rôle historique, les principales missions et actions

2. Quels sont les objectifs (buts poursuivis) dans la SSA et dans la participation au groupe de réflexion ?

Porte d'entrée dans la discussion :

Quels sont les objectifs SSA auxquels l'association adhère ou veut mettre en avant ?

Comment vous êtes entrés dans la discussion ?

Est-ce que vous avez prévu d'organiser une consultation interne sur la SSA ?

3. Quels risques potentiels ou opportunités dans le projet ? Quels changements la SSA pourrait induire ?

4. Projet pilote, questionnement par rapport aux piliers (cotisation, accès et redistribution, conventionnement)

Exemples de questions : Cotiser ou agir sur le prix ? Quelle mixité ? Des bénéficiaires prioritaires ? Comment distribuer le 150 ? Tous reçoivent la même somme ? Ou acheter les produits ? Quels critères ? Quelle forme de démocratie ? Quel rôle pour les précaires ? Dans quel quartier s'implanter ?...

4. Quel est le niveau d'intérêt dans un éventuel projet pilote et quel rôle votre organisation pourrait jouer ?

5. Quelles sont les atouts ou les contraintes dans le cadre d'un projet pilote SSA ou dans l'implémentation de la SSA au sens large ?

Éléments favorables, forces ou sources de pouvoir, sur lesquels les acteurs peuvent s'appuyer pour atteindre leurs buts, diminuer leurs pertes ou augmenter leurs gains. Ex. expertise

Les contraintes sont les faiblesses, manques ou lacunes à composer pour atteindre leurs buts. ex. ressources humaines, capacités financières

6. Avez-vous des collaborations en cours ou souhaités avec des acteurs engagés dans la discussion SSA ?

7. Les temporalités du projet du projet pilote

Annexe C : Résumé des entretiens

Entretien avec Catherine Rousseau, chargée de projet, Fédération des services sociaux (FDSS), 06/07/2022	
Nature de l'acteur	<p>Création : 2012, avant Fédération des Centres de Service Social</p> <p>Membres : associations de l'aide alimentaire : distribution des colis, épiceries sociales, restos sociaux + autres associations de l'aide sociale</p> <p>Position : Wallonie - Bruxelles</p> <p>Mission : soutien des travailleurs sociaux, répondre aux besoins des personnes en précarité (alimentation, écoute, accueil), lutte aux inégalités, aide sociale</p> <p>Axe de travail : concertation aide alimentaire (droit à l'alimentation), logement, énergie</p> <p>Financement : par les autorités publiques pour soutenir l'aide alimentaire</p>
Intérêt dans la SSA	<p>Sortir de l'aide alimentaire, améliorer l'offre alimentaire, avoir un poids</p> <p>Arguments : 1. l'aide alimentaire ne répond pas aux besoins et aux préférences des personnes précaires et génère des violences réels et symboliques. La nourriture proposée est composée surtout des invendus : un flux aléatoire, soit en termes de qualité, il s'agit des produits en fin de vie, soit en termes de disponibilité, c'est difficile de trouver des produits frais et il n'y a pas de choix pour les bénéficiaires.</p> <p>2. la concrétisation du droit à l'alimentation c'est quand la personne est considérée dans la globalité de ses besoins (écoute, logement, santé et alimentation)</p>
Motif participation au groupe	Expérimentation Plaidoyer
Intérêt dans le projet pilote	<p>Oui, mais :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. attention à la multiplication des projets et à la dispersion des moyens ; 2. partir des situations actuelles et voir comment les faire évoluer 3. pas contexte favorable à tester des nouveaux projets 4. difficulté à mobiliser les associations sur des projets innovantes 5. présence des partenaires du terrain (associations membres de la Fédération) <p>Quel pilier tester : l'accessibilité, l'aspect social</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Projet pilote à partir d'une épicerie sociale pour faire évoluer l'aide sociale vers autres choses 2. Projet SSA au tour de cantines scolaires ou à l'école 3. Changement de gouvernance dans des épiceries sociales

	Rôle : soutien dans le montage du projet, dans l'analyse, l'évaluation, l'aide technique + démarche consultatif (CWAD)
Atouts	1. Lien avec les associations du terrain 2. Expérience de travail avec le public précaire
Contraintes	1. On suive un projet par fois et pas pour deux années de suite 2. Ressources humaines et temps limités 3. Les personnes précaires n'arrivent pas à sortir de la logique d'aide et de l'entre soi : « avec le CPAS de Gembloux et RDC on a demandé au public en quoi ça consiste pour eux avoir un accès correct à l'alimentation et pour l'instant les personnes n'arrivent pas à sortir de la logique d'aide : quand ils décrivent le système alimentaire idéal, ils le décrivent dans l'entre soi : restaurants sociaux ou une épicerie pas chère mais ils ne disent pas on veut avoir les moyens pour sortir d'un dispositif aide. Il faudra peut-être des idées très concrètes sur évoquer avec eux ça que la SSA pourrait être. Ce qu'ils connaissent c'est la version « chèques alimentaires ». Pour eux la SSA pourrait se représenter sur forme de chèques alimentaires dédié à des achats soit dans de lieux ou pour de produits conventionnés.
Collaboration	RAWAD, Observatoire de la santé de Hannut, Espace inter-environnement Wallonie
Autre	Épicerie sociale de Bon Villers (Charleroi) , toutes les conditions de la SSA

Entretien avec Marie Poulaert , chargée de mission, Collectif 5C, 11/07/2022	
Nature de l'acteur	<p>Création : 2017</p> <p>Membres : fédération d'acteurs en circuits courts (coopératives de consommateurs ; producteurs et coop mixtes, animateurs de territoire). 43 membres principalement en Wallonie, 1 en Flandre, 4-5 sur Bruxelles.</p> <p>Position : Wallonie, Bruxelles</p> <p>Mission : promouvoir les circuits courts, soutien des projets en collectif, en coopérative. Fonction d'observatoire de circuits courts</p> <p>Axe de travail : 1. Mise en place des services pour les membres : outil informatiques, mutualisation de la logistique, problématique règlementaires 2. Facilitation et échanges : sur la gestion de magasin, l'accessibilité et l'insertion 3. Plaidoyer pour promouvoir les circuits courts</p> <p>Financement : public, appel à projets</p>
Intérêt dans la SSA	<p>1. accessibilité alimentaire et mixité 2. Inciter la consommation des certains produits vers une transition des systèmes alimentaires</p> <p>Arguments : 1. Dans les coopératives il y a toujours le même public et on cherche de la mixité 2. L'accessibilité c'est important mais pas sans la transition.</p>
Motif participation au	Projets concrets et plaidoyer, motivé par le travail sur l'accessibilité

groupe	
Intérêt dans le projet pilote	<p>Essayer de faire converger les aspects d'accessibilité et de transition de systèmes alimentaires pour englober l'ensemble de nos ambitions.</p> <p>Oui, mais :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la priorité dans la SSA est l'accessibilité mais sans un vrai engagement sur la transition alimentaire ne serait pas possible pour nous d'être signataires, on prendra en peu de recul. On doit accompagner une transition du système alimentaire, même au niveau d'un projet pilote. 2. Pas du tout en faveur de la grande distribution, favoriser les petites épiceries 3. Budget est nécessaire pour développer les filières <p>Quel pilier : conventionnement, accessibilité, mixité</p> <p>Rôle : aide dans l'approvisionnement des épiceries sociales (si dans le projet) + service de grossiste partagé par les membres + aide au développement des filières/ magasins en circuits courts</p>
Atouts	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expertise sur les circuits courts, développer des coopératives et projets 2. Travail en cours sur l'approvisionnement direct : création d'un label/marque « circuits courts », en partenariat avec les ceintures alimentaires, à attribuer aux distributeurs pour fin 2022/début 2023. Critères (pas officiels) : 50% bio/équitable. Label utilisable pour autres structures pas membres de 5C. Le but est d'inciter les coopératives à s'engager dans la transition et agir comme garde-fou. Les coopératives sont des structures économiques avec une tendance à élargir leur gamme. 3. Projet logistique de mutualisation de transport pour approvisionner Bruxelles 4. Certains membres du collectif sont dans le CPA 5. Des membres du 5C qui expérimentent la SSA et que travaillent avec les précaires : BEES Coop mais aussi Paysans Artisans en collaboration avec le CPAS et la commune. CPAS et épiceries solidaires collaborent à travers d'une « caisse solidaire » qui permet aux épiceries sociales d'acheter à moins chez Paysan Artisans.
Contraintes	Temps et ressources ; aspect logistiques (qui pendre en charge ça), participation suffisante ?

Entretien avec Vincent Laviolette , Coordinateur du Réseau Aliment-terre de l'arrondissement de Verviers (RATAV), 13/07/2022	
Nature acteur	<p>Création : en 2017 comme réseau alimentaire d'arrondissement pour faire travailler ensemble les acteurs</p> <p>Membres : 3-4 animateurs</p> <p>Position : Verviers</p> <p>Mission : développement territorial, monter un projet au tour de l'alimentation comme porte d'entrée pour une transition au sens</p>

	<p>large, résilience</p> <p>Axe de travail : 1. Au niveau de l'offre : transition des filières territoriales, diagnostiques agraires 2. Au niveau de consommation : sensibilisation 3. Mise en place des Conseils Politique Alimentaires 4. Cantines scolaires : travail très minoritaire</p> <p>Financement : public, région Wallonie. La mise en place d'une cotisation de membres en réflexion, plus éventuels chèques formation</p>
Intérêt dans la SSA	<p>1. la SSA est un moyen de soutenir les producteurs et toucher un autre public 2. Solution intéressante parce que politique, une vision systémique</p>
	<p>Arguments : 1. post covid, les magasins qui avait investi pour produire plus se retrouvent avec un problème de diminution de la clientèle. La SSA est une porte entrée pour amener le restant 95% des personnes du territoire dans la dynamique de relocalisation. 2. nous travaillons avec les même personnes, informés et sensibilisés sur le local, la SSA est un moyen pour toucher les autres. On voit le 150€ comme un levier pour acheter des produits conventionnés.</p>
Motif participation au groupe	<p>1. Projets concrets : notre intérêt est de trouver des partenaires (ex. magasins coopératives) pour vendre des produits à travers une caisse solidaire ; 2. Plaidoyer : Amener la SSA dans la réflexion des autres CPA. Informer sur le rôle de CPAs dans la réflexion SSA et de Manger Demain.</p>
Intérêt dans le projet pilote	<p>A petite échelle plus tôt travailler sur l'accessibilité : conventionner des acteurs sans se questionner si c'est les bons produits ou pas mais pour permettre à des gens d'acheter et d'améliorer l'accessibilité des produits. Comme ça on répond à une urgence des producteurs d'augmenter les volumes et à une urgence sociale. Ça nous intéresse aussi de tester le CPA pour le conventionnement des produits SSA et montrer qu'ils sont capables d'implémenter la SSA, dans un deuxième temps</p> <p>Oui, mais :</p> <p>2. Il faut une compréhension des intérêts du projet et des acteurs au tour de la table. Les responsables de la commune sont importantes, mais aussi les entreprises emblématiques du territoire, liés au territoire.</p> <p>3. Pas de préférence pour un bénéficiaire plutôt que un' autre</p>
	<p>Quel pilier : conventionnement / gouvernance</p>
	<p>Rôle : 1. rôle de lien et d'animation avec les acteurs de la région wallonne et de la communauté française de Bruxelles.</p>
Atouts	<p>1. Connaissance de la dimension territoriale et des besoins des acteurs</p> <p>2. Rôle de soutien (informel) pour monter d'autres ceintures alimentaires</p> <p>3. Travail en connexion avec le Collectif 5C sur la logistique : asbl « terre d'herbage », une coopérative logistique B2B pour mutualiser de la distribution des petits producteurs. Il y a trois hubs logistique principaux en construction (projet 5C) : Namur,</p>

	Charleroi et Liège. Le 5C a une approche économique, mais les priorités sont les mêmes. Il faut voir comment on s'articule. 4. Animateur de CPA : on oriente la discussion au niveau de contenu avec l'idée de donner des palettes et de questionner certains choix. En octobre mise en place du CPA de Verviers.
Contraintes	1. RataV Vs CPA : CPA complémentaire au RataV mais articulation des rôles nécessaire 2. Le CPA est une réalité différente des citoyens : Il n'y a pas des représentants citoyens tout court 3. Pas de moyen pour soutenir l'animation des CPA dans un an 4. Autre contraintes : financement, ressources humaines, orientations politiques régionales.

Entretien avec Marie Delfosse , chargée de missions, Réseau Wallonne de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), 12/07/2022	
Nature de l'acteur	Création : 2014 Membres : témoins du vécu militantes (TVM) : des gens avec une histoire ou une expérience de grande précarité, soit passée soit présente, avec des profils différents. En outre, des associations d'accueil, d'éducation populaire. Position : Wallonie, 5 TVM sur Bruxelles Mission : éradiquer la pauvreté de façon structurelle. Changement systémique. Contre l'aide alimentaire (pas des membres) Axe de travail : représenter le public précaire, recueillir des témoignages et traduire les revendications, plaider (consultation avec les politiques), éducation permanente, mobilisation. Agenda définit par les TVM et par l'agenda politique du moment. On suit plusieurs dossiers : énergie, climat, logement décent, efficacité énergétique. L'alimentation est un nouveau sujet, on commence avec la SSA et la souveraineté alimentaire. Financement : subsides de la Fédération Wallonie – Bruxelles, Région Wallonne, décret éducation permanente.
Intérêt dans la SSA	Droit à l'alimentation saine et de qualité, la solidarité et la réduction des inégalités Arguments : 1. chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Améliorer la situation des consommateurs et de producteurs. Accessibilité dans tous ces dimensions. 2. Augmenter le pouvoir d'achat des précaires, et pas de tout le monde. Pour certaines personnes l'accès à une alimentation saine et de qualité est une urgence.
Motif participation au groupe	On est entrées dans la réflexion à travers le groupe plaider d'AIA.
Intérêt dans le projet pilote	Augmenter le pouvoir d'achat des précaires Quel pilier : accessibilité Rôle : 1. Facilitateur dans des instances de dialogue, représenter la voix

	des précaires.
Atouts	1. Lien avec les personnes précaires et expérience de travail social, animation 2. Test SSA avec Paysans Artisans fin août/début septembre 3. TVM peuvent participer au niveau d'achat, sur base volontaire
Contraintes	1. TVM ne peuvent pas participer dans les instances de conventionnement 2. Autres : Ressources et temps

Entretien avec Briec Wathelet, Solidaris, 22/07/2022	
Nature de l'acteur	<p>Création : 1889</p> <p>Membres : affiliées</p> <p>Position : Wallonie - Bruxelles</p> <p>Mission : garantir l'accès à des soins de qualité à des prix abordables pour tous ; diffusion des valeurs de la sécu</p> <p>Axe de travail : gestion pour le compte de l'État de l'Assurance Maladie-Invalidité Obligatoire. La mutuelle représente ses membres dans les négociations avec les prestataires de soins, elle fournit des bénéfices dans le cadre de l'Assurance Complémentaire et elle diffuse des informations et finance des projets en matière de santé et du bien-être</p> <p>Financement : cotisation (État), cotisation des affiliés</p>
Intérêt dans la SSA	<p>Renouveler la sécurité sociale</p> <p>Arguments : 1. dans la sécurité sociale actuelle il y a des lacunes au niveau des risques qui ne sont pas prises en compte, comme les déterminants qui contribuassent à la sante, dont l'alimentation 2. nos affiliés ne croient plus dans les corps intermédiaires (ex syndicats). La lutte est devenue trop technocrate, ça aggrave la distance entre Solidaris et ses affiliés. Il faut un renouvellement des fondamentaux de la sécu pour éviter que la méfiance des affiliés soit utilisée par une vision politique néo-libérale visant à faire disparaître les corps intermédiaires.</p>
Motif participation au groupe	Expérimentation et plaidoyer
Intérêt dans le projet pilote	<p>Intéressé dans la création d'une caisse, caisse c'est le seul projet SSA. « Les caisses de secours mutuel se sont construites autour des projets concrets : la SSA ne va pas se construire dans l'abstrait avec des politiques. Il y a une question d'adhésion des gens que tu ne fais pas avec des politiques ».</p> <p>Oui, mais :</p> <p>1. ne pas arriver à impliquer les gens et les organisations dans l'implémentation d'un modèle</p> <p>2. des problèmes du fonctionnement et techniques qui vont enfoncer le projet au début</p> <p>3. Problème de conciliation entre le pôle environnement et le sociale</p>

	Quel pilier : accessibilité
	Rôle : gestion de la caisse ; financement
Atouts	1.Expertise techniques, engrage locale (sur la Belgique), moyen financier pour aider la caisse 2. Influencer les politiques
Contraintes	Temps, énergie humaine
Collaboration	Maisons médicales, FIAN, acteurs du social
Autre	Ne partagent pas la logique d'aide assistancielle

Entretien avec Vincent Huberland , médecin généraliste, 25/08/2022 – point de vue maisons médicales	
Nature de l'acteur	<p>Création : dans les années '70, les maisons médicales ont été fondés par des médecins jeunes et militants. L'idée é d'avoir dans une structure toutes les valeurs de l'époque : vision de santé globale, sortir du monde marchand</p> <p>Position : Belgique</p> <p>Mission : accès aux soins, besoins de santé, déterminants sociaux de santé, regarder tous ce qui il y a au tour de la personne et qui condition sa santé</p> <p>Axe de travail : 1. Services de santé (médecins généralistes, infirmiers, psychologue, services sociaux) 2. Distribution des paniers ou groupement d'achat (ça dépend des structures)</p> <p>Financement : mutuelles, cotisation des membres</p>
Intérêt dans la SSA	<p>Accès aux soins, besoins de santé, déterminants sociaux de santé, regarder tous ce qui il y a au tour de la personne et qui condition sa santé</p> <p>Oui, mais : Au niveau de la cotisation il faut avoir une bonne mixité des bénéficiaires pour faire fonctionner le mécanisme.</p> <p>Arguments : tous ont les mêmes besoins en termes de santé, il faut élargir la vision de santé à des autres facteurs dont l'alimentation</p>
Motif participation au groupe	On est intéressés aux deux aspects plaidoyer et des projets pilotes : en faveur d'une multiplicité d'approches. Suivre l'histoire de la sécurité sociale, comme a été mise en place, les expérimentations peuvent aider pour répondre à une nécessité et après le plaidoyer politique
Intérêt dans le projet pilote	<p>Priorité aux deux premiers objectifs : accès à l'alimentation pour tous avec un prix rémunérateur pour les producteurs</p> <p>Quel pilier : cotisation et redistribution</p> <p>Rôle : maisons médicales comme des lieux d'expérimentation « parfaite » : bonne mixité des publics</p>
Atouts	Lien avec les publics, connaissances sur les pratiques alimentaires. Expertise dans la logistique de l'implémentation – cotisation redistribution. Modélisation du projet échelle maison médicales déjà

	faite
Contraintes	Ressources humaines et financières Acceptation des maisons médicales
Collaborations	Travail avec la Fédération des Maisons Médicales, intergroupe bruxelloise, FDSS, réseaux épicières solidaires, gérés par le CPAS ou par le privé, BEES Coop
Autre	Projet Anderlecht : projet de solidarité : système où les personnes cotisent, en payant un abonnement 30 euro/mois, personnes ont accès à un champ des maraîchères, ou il y a des légumes à volonté, et pour d'autres produits il y a une limite (ex. 2 par ménage) – 10 personnes

Entretien avec Sébastien Kennes, animateur, Rencontres de Continents, 26/08/2022	
Nature de l'acteur	<p>Création : depuis 15 ans, comme association d'écologie politique mais aujourd'hui se présente comme une association d'éducation populaire, pas permanente.</p> <p>Taille/Membres : 3-4 salariés</p> <p>Position : Bruxelles</p> <p>Mission : Transformation systémique : on travaille au croisement des enjeux écologiques, sociaux et sociétales. On considère le thème d'alimentation comme une porte d'entrée pour interroger de manière systémique les crises du modèle actuel.</p> <p>Axe de travail : dispositifs pédagogiques, formation, accompagnement et mise en réseau</p> <p>Financement : publiques</p>
Intérêt dans la SSA	<p>Notre mission c'est la transformation radicale de la société mais avec les gens. On n'a pas une préférence entre les enjeux. La SSA en tant que « objet de curiosité » : éveille notre intérêt politique, une idée capable de faire accrocher les gens</p> <p>Arguments : SSA c'est intéressant parce que fait le lien entre plusieurs préoccupations sociales : écologique, modèle de production. Interroge les différentes dimensions systémiques du modèle alimentaire</p>
Motif participation au groupe	Contribuer à la mise en place, en veillant à la manière dont les dispositifs vont être élaborés et sur les différentes finalités.
Intérêt dans le projet pilote	<p>Intéressés à tester une multiplicité des projets : soit à micro échelle, ex. coopératives, soit en mettant ensemble les acteurs, soit dans un contexte urbain que rural, mixte ou non mixte. Mettre en place des alternatives du système dominante ancrés dans le territoire (réalité géographique) mais aussi des gens (culturelle)</p> <p>Oui, mais :</p> <p>Risque de paradoxe : l'implémentation dans une branche « alimentaire » dans le modèle belge pourrait la rendre inefficace. Le côté anarchique va disparaître au niveau étatique et risque de tuer la diversité des modèles au niveau local. Le concept SSA doit rester multi-dimensions à l'échelle du territoire.</p>

	Quel pilier : tous
	Rôle : Formation, sensibilisation, animation
Atouts	Engager et sensibiliser les gens, expérience dans la formation, gestion de réseaux, intelligence collective.
Contraintes	Ressources humaines et financières On pourrait suivre 1 projet jusqu'au but
Collaborations	FDSS, FIAN, AIA, Good Food, BXL env...

Positionnement des acteurs sur les différents aspects de la SSA

	Conventionnement	Accessibilité / bénéficiaires	Cotisation / Redistribution	Gouvernance
FDSS	<ul style="list-style-type: none"> - Pas conventionner uniquement des produits bruts : les personnes en précarité n'ont pas les moyens de cuisiner ; - Garantir l'accessibilité physique et culturelle des produits ; - Pas contre la grande distribution. - Conventionner des lieux comme les coopératives, ou tous les produits pourraient être achetés vs dans la grande distribution que le bio et le local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'un projet pilote à partir d'une épicerie sociale pour faire évoluer l'aide sociale vers d'autres choses ; - Améliorer la gouvernance et l'offre alimentaire des épiceries sociales ; - Ou agir sur les cantines scolaires, mais attention à l'étiquette « enfant pauvre » ; - Faire un screening des bénéficiaires pour tout le monde. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ok pour la même somme afin d'orienter les ressources et de donner l'accès aux produits de qualité aux plus démunis ; - Éviter des méthodes de calcul qui donnent difficulté d'équilibre ex. seuils jamais juste aux frontières ; - Risque de détricoter les droits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ok, pour le CPA mais il y a le risque de perdre en durabilité ; - Participation sous forme consultative : avec des groupes de personnes qui vont à l'aide alimentaire - La participation directe est plus difficile pour le risque de violence institutionnelle + le public n'est pas sensibilisé sur la thématique - Risque de « participation alibi » : des structures. La participation n'est pas du tout conçue pour un réel dialogue avec des

				personnes plus fragiles.
RWLP	<ul style="list-style-type: none"> - Produits durables et locales - Critères de conventionnement évolutifs vers le social, produits mises clairement en évidence (étiquette) ; - Pas soutenir la grande distribution ; - Distribution : dans les épiceries sociales le risque est de rester dans l'entre-soi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir toutes les dimensions de l'accessibilité ; - Problème de mobilité de certaines personnes (ex campagne/villages) 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant différencié pour les précaires mais pas au niveau des prix, ça conduit à une stigmatisation ; - Au lieu du screening faire une enquête. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plutôt consultative
5C	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinent de conventionner des structures avec les limites qui comporte l'accessibilité physique et pas toute la gamme sera conventionnée - Un mix des critères qui reposent sur des labels existants : local, bio, équitable, prix juste au producteur, coté social. - Critères évolutifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver la mixité dans les bénéficiaires dans une commune ; - Quartier mixte : Il faut de la mixité et c'est partout même si un nombre limité des bénéficiaires ; - Cantines scolaires très pertinent mais comment assurer l'approvisionnement ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget nécessaire pour développer des filières ; - Une question d'accessibilité mais aussi un incitant pour le système durable : pertinent de maintenir un certain montant pour un public plus aisé autrement ; - Risque d'avoir un problème d'acceptation du dispositif ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Public précaire pas représenté à suffisance ; - Travailler sur la participation des producteurs dans le conventionnement

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les petites épiceries - Réfléchir qu'il y a suffisamment des distributeurs dans le quartier (accessibilité géographique) - Aspet logistique, important ; - SPGs intéressants mais pas le temps. 		<ul style="list-style-type: none"> - Moyen de redistribution : besoin de contrôle, il faut un contrôle pour l'utilisation des chèques. 	
RATAV	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien du local et des producteurs : conventionner des acteurs sans se questionner si c'est les bons produits afin de répondre à une urgence des producteurs d'augmenter les volumes et à une question d'inégalité sociale ; - Inclure les entreprises emblématiques du territoire ; - Critères : pas alourdir, 4-5 critères entre quoi choisir. Pas le bio, la certification 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de préférence pour un bénéficiaire plutôt qu'un autre ; - Envie de mixité ; - Travailler sur les enfants est une bonne idée mais une portée limitée des cantines scolaires belges. 	<ul style="list-style-type: none"> - Redistribution de 150 euros : pas de positionnement ; - Favorable à la monnaie locale. 	<ul style="list-style-type: none"> - CPA pour le conventionnement ; - Évaluation : lien CPA et SPGs: évaluation par les pairs ok, mais avec des balises bien construites pour éviter le risque d'organisation sur le prix ; - Risque politique de changement d'orientation

	<p>risque de dérapage, ça cout pour les producteurs. Plutôt en faveur pour un cahier des charges afin de pousser l'agroécologie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet pragmatique mais avec une volonté de radicalité et de changement sur un temps lents ; - Risque de concurrence et de surproduction des producteurs ; - Contre l'idée de conventionner des magasins. Priorité aux produits et leur visibilité mais dans le cas d'pilote ok pour des magasins qui répondent aux critères d'accessibilité physique. 			
Solidari s	<ul style="list-style-type: none"> - Lieux de distribution pas tout le même public mais les gens bougent par intérêts ; - Dimension culturelle à 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnellement non, si on se fixe sur des cibles on rentre dans la logique assistancielle. La logique de la sécurité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de différence sur les prix. Tout le monde reçoit 150€ et le CPAS subventionne et paye la différence si les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Une concertation à trois niveaux : citoyens (la représentation indirecte ça ne marche pas), on a besoin de la participation

	<p>prendre en compte aussi : pas tout le public habitue et à l'aise dans des magasins alternatifs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventionner des produits : 1. pas trop rigides du départ, comme pour la sécurité sociale à l'époque ; 2. l'offre actuelle n'est pas suffisante pour tout le monde. Ça dépend de la masse des bénéficiaires et du financement du projet ; - Idée de transformer les organisations par le bas : il faut débattre avec la grande distribution, ils ne vont pas disparaître). 	<p>est une logique de droit ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quartier populaire. 	<p>précaires ont de besoins en plus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle au début : cotisation avec des contrôles cycliques, tous les ans évolution des revenus et cout de gestion ; - Moyen distribution : dans notre projet de caisse on avait pensé à une carte. Je suis réticent à donner du cash, peur qu'il ne soit pas utilisé pour acheter les bons produits ; - Budget pour soutenir des projets structurations filières agricoles : non. 	<p>directe, tirage au sort, pour assurer aussi la représentation des citoyens plus précaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation mais avec des objectifs qui s'inscrivent dans les valeurs.
<p>Maisons Médicales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Trop compliqué de monter une nouvelle instance de conventionnement. Partir avec une structure qui on connaît et travailler pour le respect des critères SSA. Pas nécessaire de 	<ul style="list-style-type: none"> - Mixité de bénéficiaires nécessaire pour le fonctionnement de la cotisation ; - L'accès à l'alimentation n'est pas déterminé par les connaissances sur comment il faut bien manger. Étude avec les 	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation en amont : si on parle de SSA, il doit y avoir nécessairement une forme de contribution au départ. Mais il faut construire la mise en place avec le public ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas nécessaire que tout le monde participe à la gouvernance ; - Participation des différentes manières, sur la base de notre expérience sur d'autres domaines, peu

	<p>commencer du conventionnement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères : pas être trop ambitieux du début, priorité aux deux premiers objectifs : accès à l'alimentation pour tous avec un prix rémunérateur pour les producteurs ; - Favorable à l'utilisation des critères existantes ex. bonne rémunération des producteurs ; - Lieux de distribution : accessibilité culturelle des certains publics. 	<p>bénéficiaires des CPAS : problèmes de temps, financières, d'accès aux informations sur les réseaux alimentaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Au niveau du territoire : en santé on réfléchit par communauté : géographique, professionnelle, politique... -Risque de pas garantir une mixité de bénéficiaires ? oui, mais aussi dans une approche par quartier. Les personnes précaires déménagent beaucoup, si on travaille sur le quartier les précaires ne vont jamais accrocher. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix diversifiés : pas un droit, une stigmatisation : sa questionne les personnes sur est-ce je suis contributeur ou pas. C'est difficile à faire fonctionner ; - Moyen de distribution : éviter les stigmatisations. Sur forme d'accès libre : dans les soins de santé avec un ticket on accède aux soins. Il faut découpler de l'argent, sortir des chiffres, ex. on paye un abonnement qui nous garantit un droit ; - Penser à comment on communique le conventionnement ; - Afficher les revenus/évaluation : pas de positionnement - Budget filières : pas contraire, pas de réflexion. 	<p>des personnes sont partant à participer de façon régulière, il faudrait prévoir un engagement multiple, des espaces formels et pas, des discussions conviviales aussi ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des personnes pour s'appropriier du système nécessaire ; - Attention aux gens précaires qui déménagent souvent.
--	--	--	--	---

<p>RDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le système de SPG ça nous interpelle ; - Des critères flexibles et adaptables. Bien d'avoir des balises qui donnent une guide, mais impossible d'avoir tout. Aux gens et aux communautés de définir progressivement leurs critères. Ça dépend du territoire/des échelles ; - Lieux de distribution : ok pour les épiceries sociales et pour des modèles qui permettent de sortir du modèle de la grande distribution, redonner pouvoir aux producteurs et aux mangeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de territoire : approche par quartier mais pas dans des quartiers hyper riches ; - Bénéficiaires : pas recréer des alternatives à deux vitesses, quoi faire des moins privilégiés qui restent à l'écart. Exclure les plus riches mais pas la classe moyenne ; - Inclusion des personnes avec diversité sociale et culturelle est importante mais aussi de tout le monde, Il y a des intérêts divergents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyen de distribution : pas de positionnement , sujet trop technique ; - Budget pour les filières : personnellement c'est important. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance : pas de réflexion, il faut que soit progressive et diversifiée ; - Engager tout le monde risque de dérailler : équilibre entre efficacité et participation ; - Ça dépend du nombre et du degré de participation, respecter la réalité des groupes qui prennent parti aux processus de construction. Le privilège d'avoir du temps, ce n'est pas pour tous ; - Précaires doivent participer, avoir une place + formation au processus d'intelligence collective...Point d'attention la diversité culturelle et sociale, sans exclusion.
-------------------	---	--	---	--

Résumé

Comment accompagner la transition du système alimentaire et rendre l'alimentation accessible à tous ? La Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) propose une solution : créer une 8^e branche de la sécurité sociale dédiée à l'alimentation. La réflexion sur la SSA en Belgique regroupe différents acteurs du milieu associatif, politique et institutionnel. Cette étude vise à accompagner les acteurs belges dans la réflexion autour des expérimentations de la SSA.

Quels éléments prendre en compte pour monter un projet pilote de SSA ? Il s'agit d'abord de comprendre le débat belge autour de la SSA : les intérêts et positionnements des acteurs. Pour ce faire, nous avons interrogé une série d'acteurs qui représentent les principales visions au sein du groupe. Ensuite, à partir des projets existants, nous avons identifiés des moyens d'implémentation et des points d'attention afin de construire une grille de lecture. Enfin, nous avons utilisé la grille pour interroger les acteurs sur les voies de déclinaison de la SSA.

Les formes que pourraient prendre les projets pilotes dépendent soit des intérêts des acteurs, soit des limites externes. Pour des questionnaires liées à l'offre alimentaire, à l'acceptation du public et au cadre juridique, un projet pilote qui veut tester toutes les dimensions de la SSA restera limité à un petit nombre de bénéficiaires. Au détriment de l'universalité d'accès au dispositif. Ainsi, si on augmente le nombre des bénéficiaires, la réponse transformatrice de la SSA diminue. Pour garantir une offre à tout le monde, la transition du système alimentaire devrait être pensée sur le long terme.

Mots clés

Sécurité Sociale de l'Alimentation ; sécurité sociale ; accès à l'alimentation, circuits courts, transition du système alimentaire, droit à l'alimentation, innovation sociale

Pour citer cet ouvrage : Monteverdi, Francesca, (2022). Un projet pilote de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique : quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA. Mémoire de mission professionnelle, Mastère spécialisé® Innovations et politiques pour une alimentation durable, Montpellier SupAgro. 68.]

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement au titre de son école interne Montpellier SupAgro, 2 place Pierre Viala, 34060 Montpellier cedex 02.
<http://www.supagro.fr>

Ce diplôme de Mastère spécialisé® est une formation labellisée par la Chaire Unesco Alimentations du monde



Formation accréditée par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)



Un projet pilote de Sécurité Sociale de l'Alimentation en Belgique

Quels éléments prendre en compte pour expérimenter la SSA



FIAN
BELGIUM



L'INSTITUT
agro Montpellier



Depuis quelques années se diffuse en Belgique, comme en France, le débat autour de la **Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)**. Les acteurs engagés dans la réflexion viennent de réalités différentes: des ONG engagées dans la transition agroécologique et dans l'éducation populaire, des associations de lutte contre la pauvreté et de l'aide sociale, des initiatives d'agriculture urbaine, des mutuelles, des maisons médicales et bien d'autres. Tous ces acteurs ont des objectifs et des intérêts différents dans la réflexion autour de la SSA mais aussi des capacités et des ressources diverses.

FoodFirst Information and Action Network (FIAN)

est la première organisation internationale qui consacre son travail à la lutte pour le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition pour tous et toutes.

La section belge de FIAN intervient à l'échelle du territoire belge pour défendre les droits paysans dans une optique de souveraineté alimentaire et faire appliquer le droit à l'alimentation. Les activités de FIAN en Belgique sont principalement liées au plaidoyer, à la recherche et à la mobilisation citoyenne.

Depuis 2021, FIAN coordonne les activités du mouvement SSA en Belgique et mobilise un réseau d'acteurs autour d'une stratégie de plaidoyer qui se décline à trois échelles d'action : un plaidoyer au niveau fédéral; une analyse de projets concrets, un travail d'éducation permanente.

LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION (SSA)

L'SSA s'inspire au système national de sécurité sociale. L'idée est de mettre à disposition un budget mensuel de 150€ à tous les citoyens pour acheter des produits conventionnés sur la base d'un processus démocratique.

- Quels sont les enjeux auxquels la SSA pourrait apporter une réponse en Belgique?

- Les acteurs ont-ils un intérêt à expérimenter de la SSA?

- Comment le territoire et les intérêts des différents acteurs influencent la mise en place d'un projet pilote?

- Dans quelle mesure, les acteurs seraient intéressés à travailler en réseau afin d'expérimenter la SSA et aller au-delà des intérêts particuliers ?

LES OBJECTIFS:

- Identifier les portes d'entrée (visions principales), les intérêts et les positionnements des acteurs qui participent au groupe de réflexion;
- Analyser les projets pilotes existantes et identifier des modalités d'implémentation de la SSA;
- Accompagner les acteurs dans la réflexion sur les possibles voies d'expérimenter la SSA.

MÉTHODOLOGIE

La **théorie de l'acteur réseau** considère le processus d'innovation comme un parcours tourbillonnaire au cours duquel les « actants » et les porte-paroles de l'innovation interagissent et adaptent l'innovation à la recherche d'un compromis le plus large possible. Ces actants peuvent être des humains et des objets, comme par exemple une loi ou une technologie.

La cartographie des controverses est un outil pédagogique développée par Bruno Latour dans le cadre de ses enseignements à l'École des mines de Paris et puis reprise par Sciences Po Paris avec le projet Forecast. Cette méthodologie, inspirée par la théorie de l'acteur réseau, est utilisée pour analyser les débats de la société contemporaine caractérisées par des visions divergentes portés par des groupes d'acteurs.

Participations aux réunions & entretiens semi-directifs avec les acteurs du groupe de réflexion sur l'SSA et avec les porteurs de projets français et belges: 8 réunions, 9 entretiens, environ 1h30 chacune

LIMITES:

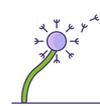
Nombre des entretiens



Temps



Un débat au début



LES ACTEURS INTERROGÉS:

Acteurs du social: une division claire entre des acteurs qui soutiennent la nécessité d'améliorer les mesures d'aide sociale, comme l'aide alimentaire, sans pourtant les supprimer et ceux qui demandent une approche qui puisse s'attaquer aux causes structurelles liées à des situations de pauvreté.

Acteurs de la santé: la SSA comme réponse à un enjeu de santé publique. Une vision de la santé plus globale qui prenne en compte l'environnement où l'individu se situe et les déterminants qui contribuent à sa santé, dont l'alimentation.

Acteurs de la transformation du système alimentaire: le soutien d'une agriculture durable et locale qui puisse transformer le système et encourager les gens à consommer local. L'allocation SSA pourrait orienter les choix de consommation, améliorer la résilience du territoire et soutenir les producteurs.

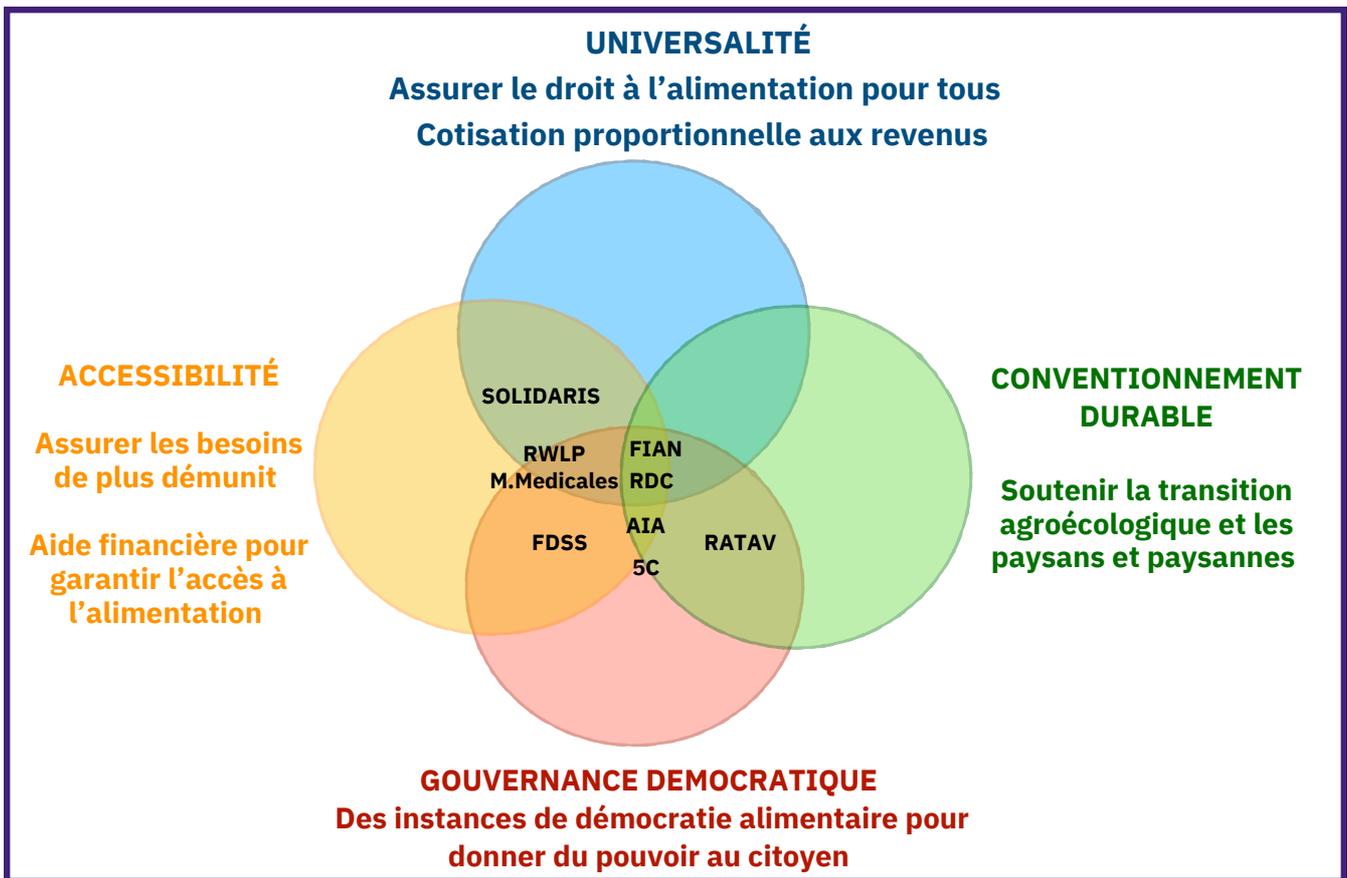
Des enjeux sociétaux partagés: la SSA est une réponse politique qui arrive à réunir les acteurs pour un combat commun. Ils voient dans le projet le développement d'une autre économie fondée sur des relations et collaborations solidaires.



Maisons Médicales



LES PORTES D'ENTRÉE DANS LA REFLEXION SUR LA SSA



GRILLE DE PROJETS PILOTES SSA

Dimension de la durabilité	Environnementale	Sociale	Démocratie alimentaire
Porteur du projet	Unique	Partenariat (2-3)	Collaboration (>4-5)
Bénéficiaire	Ciblé		Mixte
Cotisation	Prix différencié	Subvention	Caisse
Gouvernance (participation au choix des critères)	Décisionnelle	Consultative	Participative Délibérative
Territoire	Urbain	Rural	Les deux

LES LIMITES DES PROJETS PILOTES

La cotisation peut passer par de prix différenciés, par l'aide d'un subsidé ou encore par la mise en place d'une caisse. En tout les cas, le mécanisme de cotisation se base sur des contributions volontaires ou sur des subventions publiques. Seulement l'État a la capacité et la légitimité de mettre en place un système de cotisation universelle et proportionnelle aux revenus.

L'accès n'est pas universel. Dans le cas d'un projet pilote la participation est volontaire. Le projet devrait essayer d'être le plus universel possible et de ne pas cibler les bénéficiaires par rapport à leur statut afin d'éviter les stigmatisations et de créer des mesures assistancielles.

Le conventiennement dans sa conception originelle doit être ancré dans le territoire. Les décisions doivent être prises au niveau de bassin de vie afin de garantir un réel processus démocratique et d'éviter les rapports de force entre les différents acteurs. La composition et la forme du processus démocratique à mobiliser n'est en revanche pas encore défini.

LES ÉLÉMENTS À TENIR EN COMPTE POUR MONTER DES PROJETS PILOTES

La majorité des acteurs sont de l'idée de créer **une caisse pour commercialiser des produits locaux et durables et les rendre plus accessibles aux plus démunis**. L'objectif est de mettre en lien le monde agricole, des circuits courts, avec le monde du social: **répondre à une urgence de soutenir la production locale et durable et une urgence sociale d'accès à l'alimentation**. Au-delà des intérêts des acteurs, il y a aussi des limites externes qui réduisent le périmètre d'expérimentation.

Accessibilité versus offre alimentaire: la transition des systèmes alimentaire devrait se produire de façon progressive si on veut garantir son accessibilité pour un grand nombre des bénéficiaires. Deux solutions: 1. garantir une certaine flexibilité dans le respect des critères de conventionnement et imposer une progressivité dans la conformité 2. commencer avec des petits projets et après élargir à un public plus large dans le temps.

Conventionnement: le débat en Belgique est plutôt orienté sur la définition des balises qui puissent orienter le choix vers un certain type de produits (durables, locaux ou de saison, prix rémunérateurs pour les producteurs...) et sur l'utilisation des Conseils de politique alimentaire comme lieux de conventionnement, dans un deuxième temps. Les acteurs sont plus enclins à choisir une forme de démocratie représentative, dont les consommateurs et les publics plus précaires sont représentés dans le débat par des associations.

Radicalité du projet VS accessibilité : une tension émerge entre la radicalité du projet de transformation du système alimentaire, en soutien d'un modèle économique alternatif, et la nécessité de garantir l'accessibilité pour tous. Restreindre le circuit de distribution à des coopératives ou associations ne garantit ni l'accessibilité géographique, ni l'accessibilité du public plus précaire. Par contre, cela pourrait exclure les acteurs conventionnels du système.

Une question d'acceptation: la sécurité sociale se base sur la perception du risque. Le risque de tomber malade, de perdre le travail et de se retrouver sans revenus sont des risques perçus par la population, et causent des conséquences immédiates sur le bien-être des personnes. Les risques de santé liés à la « malbouffe » sont dilués dans le temps et ne sont pas perçus par toute la population.

LES ÉLÉMENTS:

